

Numéro 76, 23 avril 2014. ISSN 2031-0293

Joost Vaesen, Benjamin Wayens, *et al.*

Note de synthèse BSI. L'enseignement supérieur et Bruxelles

Traduction : Micheline Goche

Note coordonnée par :

Joost Vaesen est historien et docteur en Philosophie et Lettres. Il est le directeur du Brussels Studies Institute (BSI), mis en place par l'Université libre de Bruxelles, la Vrije Universiteit Brussel et l'Université Saint-Louis Bruxelles pour soutenir et développer la recherche sur Bruxelles. Il est actuellement aussi rattaché à la Vrije Universiteit Brussel comme enseignant. Il consacre ses recherches à l'administration et au fonctionnement de Bruxelles et à l'enseignement dans le contexte d'une grande ville.

Benjamin Wayens est géographe et docteur en Sciences. Enseignant chercheur, ses investigations au sein de l'IRIB (Université Saint-Louis - Bruxelles) et de l'IGEAT (Université libre de Bruxelles) portent sur la géographie des services et l'analyse spatiale appliquée à l'observation et à l'histoire urbaine. Il contribue également à la formation géographique et scientifique des futurs instituteurs primaires de la Haute Ecole Lucia de Brouckère. A ce titre, il est particulièrement attentif aux questions d'enseignement, de formation et de vulgarisation. Depuis 2012, il est le Secrétaire de rédaction de Brussels Studies.

Avec les contributions de :

Bas Van Heur (Vrije Universiteit Brussel), **Walter Ysebaert** (Vrije Universiteit Brussel), **Caroline d'Andrimont** (Université libre de Bruxelles), **Wouter Kesbeke** (Vrije Universiteit Brussel), **Michel Hubert** (Université Saint-Louis - Bruxelles), **Serge Jaumain** (Université libre de Bruxelles), **Lucy Amez** (Vrije Universiteit Brussel), **Eric Corijn** (Vrije Universiteit Brussel), **Sarah De Laet** (Université libre de Bruxelles), **Jelena Dobbels** (Vrije Universiteit Brussel), **Nicola Francesco Dotti** (Vrije Universiteit Brussel), **Virginie Jourdain** (Brussels Studies Institute), **Michèle Taymans** (Université Saint-Louis - Bruxelles) et **Nathalie Van Droogenbroeck** (ICHEC)

Introduction

1. L'enseignement et les grandes villes sont, en ce 21^e siècle, indissolublement liés. Au contraire des régions rurales et des petites villes, les grandes villes comme Bruxelles comptent parfois des dizaines d'institutions d'enseignement supérieur, publiques, semi-publiques, voire privées (IES)¹. Celles-ci attirent des dizaines de milliers d'étudiants et de membres du personnel qui viennent y étudier ou travailler. Malgré l'importance des universités et des hautes écoles à Bruxelles, de nombreuses lacunes apparaissent dans notre connaissance de ces institutions et de leur rapport à la ville [Van Camp et Witmeur, 2009]. La présente note de synthèse a donc, pour une large part, une orientation descriptive : identifier, localiser et analyser les principales relations politiques, économiques, sociales et culturelles qui existent entre les IES bruxelloises et les nombreux acteurs publics, semi-publics et privés de l'environnement urbain.

2. C'est la première fois que ces données relatives à Bruxelles, souvent fragmentées au plan institutionnel (à divers niveaux de pouvoir et au sein de plusieurs institutions publiques d'enseignement supérieur), sont rassemblées en un document unique et traitées dans un cadre analytique global. On ne soulignera jamais assez l'ampleur des défis que rencontre un tel travail de cartographie. Les institutions d'enseignement supérieur relèvent, selon leurs activités, de différentes autorités fédérées (Régions et Communautés essentiellement) et de différents systèmes (universitaire et non-universitaire) ayant des appareils statistiques et analytiques spécifiques. Le statut bilingue de la Région bruxelloise implique d'harmoniser les données sur une base territoriale, ce qui n'est pas toujours évident pour les données communautaires. Par ailleurs, toutes les institutions n'ont pas forcément leur siège principal dans la Région bruxelloise, ce qui nécessite de ventiler territorialement des données internes aux institutions (par exemple dans le cas de l'Université Catholique de Louvain – UCL –, qui a deux campus bruxellois). Et les institutions bruxelloises ont des activités en dehors de

la Région (par exemple Charleroi pour l'Université libre de Bruxelles – ULB). Enfin, la proximité de Leuven et Louvain-la-Neuve incite à porter une attention constante aux échelles d'analyse et à l'aire métropolitaine. Dans ce document, sauf mention contraire, « Bruxelles », la « Région » ou la « ville-région » est entendu au sens de Région de Bruxelles-Capitale (le territoire des 19 communes bruxelloises). Si une autre définition spatiale est utilisée, ce sera explicitement précisé au travers de l'utilisation de termes comme « Bruxelles-Ville » (une des dix-neuf communes bruxelloises) ou « aire métropolitaine bruxelloise » qui comprend la périphérie bruxelloise. Si certains types d'institutions ou certaines institutions sont exclus du propos, cela sera clairement explicité également.

3. Cette note de synthèse veut également – de manière prospective et dans un domaine de recherche encore largement ouvert pour Bruxelles – poursuivre certains débats en cours sur la contribution des IES au développement régional de Bruxelles, entendu non seulement en terme économique, mais aussi social, et ceci bien au-delà de la prestation de « services à la société », qui constitue traditionnellement le troisième pilier (à côté de l'enseignement et de la recherche) de la mission des universités.

4. Dans cette perspective, les IES sont considérées, comme des institutions qui (a) à côté de la recherche et de l'enseignement, accordent de l'importance à l'engagement public ; (b) s'attribuent un rôle économique et social élargi, qui dépasse de loin le simple transfert de technologies et de connaissances ; (c) assument un rôle régional, en plus de leur ambition nationale et globale ; et (d) font ainsi partie d'un système de gouvernance et de financement qui soutient de telles activités et qualités [Goddard, 2009]. La question se pose de savoir si ce repositionnement s'applique bien aux IES d'Europe occidentale en général, et aux universités et hautes écoles belgo-bruxelloises en particulier.

5. Des discussions plus approfondies sur l'importance de la connaissance pour le développement urbain et régional font apparaître trois

¹ Dans la littérature anglo-saxonne, le terme « université » désigne, en général, tant les universités (universities) que les hautes écoles (university colleges). Pour éviter qu'on ne pense que, dans le contexte belgo-bruxellois, nous ne traitons qu'un seul des deux types d'institutions, nous utiliserons, dans cette note de synthèse, le terme plus large d'« institutions d'enseignement supérieur » (IES), bien que les activités de celles-ci ne se limitent évidemment pas à dispenser un enseignement.

thèmes au moins qui méritent une attention particulière : le rôle des systèmes d'innovation régionaux (SIR) en tant que moteur du développement régional ; l'eupéanisation et la globalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la position des IES dans ce qu'on appelle l'économie de la connaissance et la société de la connaissance.

6. A propos du premier point, certains chercheurs soulignent, dès les années 1990, l'importance d'une base territoriale pour l'innovation [Iammarino, 2005 ; Moulaert et Sekia, 2003]. Il est alors généralement admis que l'innovation ne s'invite pas facilement partout [cf. Boschma, 2005 pour les diverses dimensions concernées]. La proximité spatiale, la distance réduite entre les institutions d'enseignement supérieur et les autres acteurs et organisations, peut jouer un rôle important dans une Région comme celle de Bruxelles-Capitale qui se limite à 161 km². Mais, en même temps, la proximité géographique n'est pas, en elle-même, nécessairement suffisante pour contribuer au développement régional, ne serait-ce que parce que les acteurs, organisations et institutions s'en tiennent parfois à leurs propres cadres de pensée et à des modèles d'action traditionnels [Malmberg et Maskell 2006].

7. Le deuxième débat est celui qui concerne la globalisation et l'eupéanisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il ne s'agit pas ici seulement de l'évidente mobilité internationale des étudiants, [Cicille et Halbert, 2012 : 57-58 & 63-64], chercheurs et enseignants. L'importance économique accordée à la connaissance et à l'innovation a conduit à attribuer aux IES le rôle de sources de connaissance pour une économie globale, une grande attention étant portée à l'interaction entre IES et industries. Le transfert de technologies est ainsi devenu une tâche essentielle des IES, en plus des missions déjà existantes d'enseignement et de recherche. Ce débat s'impose d'autant plus à Bruxelles qu'il s'agit d'une ville mondiale, qui fait partie d'un réseau global de villes et de régions [Taylor et Aranya, 2008 ; Vander-motten, 2013; Corijn et Vloeberghs, 2009]. Ce statut n'est pas seulement lié au caractère de capitale plurielle de Bruxelles, mais aussi à la présence sur son sol d'organisations supranationales ou non-gouvernementales [Taylor, 2008 : 71].

8. Le troisième débat s'appuie sur les deux thématiques citées plus haut, mais examine de manière plus approfondie la transition macro-économique d'une économie industrielle à un système socio-économique « postindustriel », fondé sur la connaissance. Au sein de cette société du savoir, le rôle des IES est complexe. Ces institutions jouent un rôle important dans la formation de personnes hautement qualifiées, et donc dans l'élargissement et l'enrichissement du fonds de capital humain des régions. Les chercheurs disent que cette fonction augmente l'attractivité des régions, grâce à son impact sur le marché du travail [Dotti *et al.*, 2013] et sur la demande croissante de toutes sortes de services et de la qualité de vie qui leur est associée [Florida, 2002 ; Glaeser et Redlick, 2008]. Notons cependant que cette transition conduit généralement à privilégier les personnes hautement qualifiées au détriment de celles qui le sont moins et des groupes défavorisés des sociétés urbaines. Il est évident que les IES constituent un pourvoyeur de connaissance important (mais non le seul), mais elles se trouvent (de plus en plus) en concurrence avec d'autres sources de savoir, telles que clubs de réflexion, bureaux d'études, Recherche et Développement (R&D) internes des entreprises, ONG, organismes gouvernementaux, etc. Dans le cas de Bruxelles, les universités et hautes écoles n'ont pas non plus le monopole de l'offre de savoir, mais, en ce qui concerne l'emploi dans la recherche, elles se classent très haut : elles occupent 64% des chercheurs de l'ensemble du secteur R&D².

9. Notons en passant qu'un tel résultat uniquement relatif à la R&D est trop limité pour représenter la position des IES dans une grande ville, ne serait-ce que parce qu'il y manque une approche éco-systémique plus large de la production et de la circulation de la connaissance. Un nouveau débat est associé à ce dernier thème : les IES doivent-elles jouer le rôle de producteur de connaissance dans le domaine de l'identification et de la résolution des problèmes de la ville ? Et doivent-elles alors agir comme un intermédiaire, chargé de réunir les différents acteurs régionaux ? Ces questions constituent le cadre dans lequel les caractéristiques et les défis de l'enseignement supérieur à Bruxelles sont examinés ici.

² Source: IBSA, Tableau 9.1.2.1, 2011

10. Pour dépasser le caractère encore fragmentaire des données relatives aux universités et hautes écoles et pour avoir un aperçu des diverses significations de la présence des institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles, trois approches ont été choisies. En premier lieu, on a développé un tableau comprenant plus de 40 indicateurs (information fournie par les institutions d'enseignement supérieur elles-mêmes, mais aussi des acteurs publics et parapublics) relatifs à des données significatives sur le nombre d'institutions d'enseignement supérieur et leurs sites, les étudiants, les chercheurs et le personnel, les activités de recherche, l'offre de services et l'internationalisation. Ensuite, nous avons recueilli des informations qualitatives à l'aide d'interviews (sur la base d'un questionnaire semi-structuré) d'acteurs³ issus de différents secteurs, à savoir 16 universitaires, 7 membres d'organisations d'employeurs et des classes moyennes et 12 personnes ayant des responsabilités dans des institutions publiques ou parapubliques. La troisième source d'informations était constituée de deux enquêtes, traitant chacune d'un thème particulier : la vie étudiante (enquête menée par l'Agence de Développement Territorial ADT-ATO de manière concertée avec le BSI et les universités, ULB, VUB, USL-B et UCL, à laquelle 4.232 étudiants prirent part) et la perception des activités de valorisation économique et sociétale du personnel académique et scientifique des différentes IES (avec 745 personnes interrogées pour l'ULB, la VUB et l'USL-B). Ces enquêtes étaient indispensables, car ces deux aspects étaient très peu documentés dans

le contexte bruxellois. La présente note de synthèse en livrera les premiers résultats, qui feront l'objet ultérieurement de comptes rendus plus détaillés (tableau de bord et rapport seront disponibles sur le site du BSI).

11. La note comporte trois parties distinctes. La première précise le cadre institutionnel et politique belge dans lequel fonctionnent les institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles. La deuxième établit une série de constats. La troisième partie aborde quelques grands défis et débats relatifs aux institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles.

1. Le cadre institutionnel

1.1. Une concentration extraordinaire d'institutions d'enseignement supérieur en héritage

12. En 2012-2013, 51 institutions d'enseignement supérieur étaient présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale avec au moins un site d'activité. Aux institutions subsidiées par la Communauté française (20⁴) ou la Communauté flamande (5⁵) s'ajoutent 2 institutions subsidiées bilingues (l'Ecole Royale Militaire et la Faculté Universitaire de Théologie protestante) et 24 institutions internationales ou privées⁶. Cela représente près d'un quart des étudiants en Belgique, avec plus de 86.000 étudiants subsidiés⁷ (+20% en 10 ans).

³ Lorsque dans cette note de synthèse nous parlons d'acteurs (stakeholders) ou de personnes interviewées, il s'agit de personnes qui ont été interrogées dans le cadre de cette recherche.

⁴ Université libre de Bruxelles (ULB), Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B), Université Catholique de Louvain (UCL), Haute Ecole de Bruxelles (HEB), Haute Ecole de la Communauté française Paul-Henri Spaak, Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF), Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELDB), Haute Ecole Galilée, Haute Ecole Léonard de Vinci (HELdV), Haute Ecole EPHEC, Haute Ecole Groupe ICHEC - ISC Saint Louis – ISFSC, Haute Ecole libre de Bruxelles Ilya Prigogine, Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts, Conservatoire royal de Bruxelles, Institut national supérieur des Arts du Spectacle (INSAS), École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, ERG - École supérieure des Arts (Ecole de Recherche graphique), École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles, École supérieure des Arts du Cirque, École supérieure communale des Arts de l'Image « le 75 ».

⁵ Vrije Universiteit Brussel (VUB), Hogeschool-Universiteit Brussel (HUB, qui a une composante universitaire et une composante haute école), Erasmushogeschool Brussel, LUCA School of Arts.

⁶ Vlerick Business School, Universiteit Maastricht – Campus Brussel, Bostons University in Brussels, Brussels School of International Studies - University of Kent, Kobe University, American University, Centre international Lumen Vitae, United International Business Schools, Centre Européen de recherches internationales et stratégiques, Vesalius College, BBI Brussels Business Institute, CAD Centre des Arts Décoratifs, École Internationale de Théâtre LASSAAD, ECS European Communication School (ex-EFAP International), ESCG-École Supérieure de Communication et de Gestion, IEC Institut Européen de Communication, Institut Royal d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Bruxelles, Institut Rythmique Jacques-Dalcroze, de Kleine Academie – International Academy for Creation and Theater, SAE Institute Brussels, SUPINFO International University, UBI United Business Institute, FSIB Faculté des Sciences Islamiques de Bruxelles.

⁷ Toutes les données relatives aux étudiants ont été calculées pour l'année de référence 2010-11 à partir des données du Conseil des Recteurs des Universités francophones (CREF), de l'ETNIC et du Databank Hoger Onderwijs. Les chiffres cités ne concernent que les étudiants subsidiés par les Communautés ou l'Etat fédéral (ERM-KMS), étudiants des établissements internationaux ou privés exclus.

	Francophone		Néerlandophone		Bilingue		Total	
	n.	étudiants	n.	étudiants	n.	étudiants	n.	étudiants
Universités	3	32.400	2	11.025	2	659	7	44.084
Hautes Écoles et Écoles Supérieures des Arts	17	29.198	3	13.344	-	-	20	42.542
Total	20	61.598	5	24.369	2	659	27	86.626
Institutions internationales ou privées non subsidiées par les communautés							24	-

Tableau 1. *nombre d'institutions et nombre d'étudiants subsidiés, par type d'institutions et régime linguistique.*
 Source : calculs BSI d'après CREF, Ethic & DHO.

13. Dans le système d'enseignement supérieur belge, on fait une distinction entre les divers types d'institutions, dont les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ces deux derniers types correspondant aux *university colleges*) sont les plus connues. Les universités dispensent leur enseignement supérieur en trois cycles, dont chacun est sanctionné par l'octroi d'un diplôme. A l'université, le premier cycle (3 ans) est un cycle de transition qui conduit au diplôme de bachelier. Le deuxième cycle est professionnalisant dans une discipline et mène aux diplômes de master en 1 ou 2 ans, et de médecin ou de médecin vétérinaire (3 ans au moins). Il existe également des masters spécialisés ouverts uniquement aux porteurs d'un titre de master. Le troisième cycle d'études, la formation doctorale, conduit à l'obtention d'un certificat de formation à la recherche et comprend la préparation d'une thèse de doctorat. Actuellement, les universités représentent la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur à Bruxelles. Le poids des hautes écoles et des écoles supérieures des arts dans l'offre d'enseignement supérieur est donc important. Ces institutions organisent un enseignement supérieur de type court et de type long. Les formations de type court (bachelier), qui représentent les deux tiers de leurs étudiants, mènent souvent directement à l'exercice d'un métier.

Les formations de type long (master) organisées par ces institutions se distinguent souvent par un caractère plus appliqué qu'à l'université.

14. Le nombre particulièrement élevé d'institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles résulte de plusieurs processus, dont deux ont des racines historiques profondes. Dans ces derniers cas, il s'agit de fractures – désaccord conflictuel dans la société et dans le système politique – liées à des oppositions philosophiques ou linguistiques [Witte et Van Velthoven, 2010]. Ces deux types d'oppositions ont donc entraîné l'établissement d'institutions d'enseignement supérieur qui se positionnent chacune clairement sur l'une ou sur plusieurs de ces fractures⁸.

15. Ainsi, en novembre 1834, fut fondée l'Université libre de Belgique – devenue plus tard l'Université libre de Bruxelles (ULB) – en réaction anticléricale à la création antérieure de l'Université catholique de Belgique à Malines, sous l'impulsion de l'épiscopat belge (cette université fut transférée à Louvain en 1835). Les universités d'Etat créées en 1816-1817 (à l'époque du Royaume Uni des Pays-Bas) à Gand, Liège et Leuven⁹ étaient en effet regardées avec méfiance par certains membres de la bourgeoisie libérale de Bruxelles. L'intention était de disposer, grâce à l'ULB, d'une université « neutre », indépendante de l'Eglise et de l'Etat.

16. Mais l'ULB n'était pas la seule institution d'enseignement supérieur active au 19^e siècle à Bruxelles. Une « Section de Philosophie » fut créée en 1858 au sein de l'Institut Saint-Louis, qui venait d'être transféré de Malines à Bruxelles après vingt ans d'existence. Cette section devait préparer à l'enseignement supérieur. L'institution grandit de manière continue, sous diverses dénominations, jusqu'à recevoir, en 2013, son nom actuel : Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B).

17. D'autres institutions allaient plus tard déployer leurs activités sur le territoire de Bruxelles. La loi du 9 avril 1965 sur l'expansion universitaire permit de créer des antennes décentralisées, situées donc en dehors de la ville du siège central. Dans ce contexte, l'*Université Catholique de Louvain* acheta, en 1965, des terrains à Woluwé-Saint-Lambert pour y construire un hôpital universitaire (les premiers patients des Cliniques

⁸ Avant l'indépendance de la Belgique, certaines universités ou facultés universitaires avaient été créées, à Bruxelles, mais elles n'eurent plus d'activités après l'indépendance.

⁹ L'université d'Etat de Louvain a été fermée en 1834.

universitaires Saint-Luc ne devaient cependant y être accueillis qu'en 1976).

18. Alors que la fracture idéologique produisit ses effets sur l'établissement d'universités à Bruxelles très rapidement après l'indépendance de la Belgique, il fallut attendre plus longtemps pour voir apparaître des aménagements importants de l'enseignement supérieur dûs aux oppositions linguistiques entre Francophones et Néerlandophones. Celles-ci s'amplifièrent à partir du dernier quart du 19^e siècle, mais le français resta la langue dominante dans le domaine universitaire jusqu'en 1930 lorsque la Rijksuniversiteit Gent devint néerlandophone. Les tribulations linguistiques entraînèrent d'abord des mesures limitées, qui prirent petit à petit de l'importance. Pour l'ULB, par exemple, des cours en néerlandais furent instaurés pour la première fois en 1891, avant la création de sections séparées en néerlandais (comme le dédoublement des études de doctorat en droit, en 1935, ou des études de candidature en droit, en 1946). Les expériences d'enseignement supérieur multilingue échouèrent. Dans les années 1960, une phase cruciale du conflit politico-linguistique se déroula dans divers domaines, dont celui de l'enseignement supérieur. La célèbre scission de l'Université Catholique de Louvain n'en fut pas la seule conséquence. A Bruxelles, en 1969, la Vrije Universiteit Brussel et les Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius (devenues la Katholieke Universiteit Brussel) naquirent respectivement de l'ULB et des Facultés universitaires Saint-Louis (l'ancienne appellation de l'USL-B). Suite à la « communautarisation » de l'Etat belge, les deux systèmes d'enseignement sont dorénavant séparés.

19. Une particularité de Bruxelles est le rôle pris, dès le 19^e siècle, par certaines communes dans le soutien, voire l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, certains acteurs de l'administration de la Ville de Bruxelles et d'écoles bruxelloises avaient soutenu le projet de l'ULB, notamment en mettant des infrastructures à la disposition de celle-ci. Mais certaines administrations locales (bruxelloises) allaient aussi instaurer elles-mêmes un enseignement supérieur ou avancé. Il s'agit alors surtout d'instituts du niveau des hautes écoles actuelles, dont les racines remontent donc au 19^e siècle pour certaines d'entre elles. L'expression la plus visible est la Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF) et l'Académie Royale des Beaux-Arts, dont Bruxelles-Ville est toujours le pouvoir organisateur. Mais d'autres administrations communales

(comme Ixelles et Schaerbeek, par exemple) ont fondé, dans le passé, des instituts spécifiques (orientés vers une ou plusieurs formations professionnelles). Grâce aux processus de fusion et de création des hautes écoles francophones et néerlandophones de 1996, d'une part, et à l'intégration à l'université des écoles dispensant certaines formations (comme l'architecture), d'autre part, ces instituts sont devenus entre-temps partie prenante de hautes écoles ou d'universités.

20. Enfin, le troisième processus qui explique le nombre particulièrement élevé d'institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles est l'internationalisation. Celle-ci ne favorise pas uniquement l'augmentation de la mobilité des étudiants, chercheurs et enseignants. Le rôle européen et international de plus en plus important de Bruxelles [Corijn *et al.*, 2009] a stimulé la création de nouvelles institutions. Pas moins de 24 institutions d'enseignement supérieur internationales et/ou privées ont ainsi ouvert un campus à Bruxelles. Dans certains cas, le label « Bruxelles-Europe » rappelle la vocation européenne de la ville. La question qui se pose est celle de l'impact que cette internationalisation de l'enseignement supérieur a d'abord sur les alliances (philosophique, linguistique, géographique) qui sont conclues entre les universités et ensuite sur les langues d'enseignement. Certes, les IES destinent encore en majorité leur enseignement, en français ou en néerlandais, à un public national, ou plutôt communautaire (bien que le public étudiant se soit diversifié). Depuis peu pourtant, apparaissent des formations bilingues, voire trilingues ou encore en anglais. Sous la dénomination « Brussels University Alliance », l'ULB et la VUB collaborent. Avec BRUFACE (Brussels Faculty of Engineering), elles proposent des formations bilingues communes. L'USL-B offre, quant à elle, depuis 1991 déjà, des premiers cycles bilingues (français/néerlandais et français/anglais) et, depuis 1993, trilingues (français/néerlandais/anglais). Ces programmes sont actuellement suivis par 30 à 40% de la population étudiante de l'USL-B (avec de légères variations selon l'orientation des études où ce programme est d'application).

1.2. Une gouvernance fragmentée ?

21. L'intégration urbaine des IES bruxelloises comporte des défis spécifiques. Ainsi, les autorités publiques avec lesquelles elles doivent traiter pour leur gestion quotidienne sont fragmentées, tant horizontale-

ment (sur un même niveau de pouvoir) que verticalement (sur différents niveaux de pouvoirs) [Van Wynsberghe, 2013]. Pour circonscrire l'ampleur de cette fragmentation administrative à Bruxelles, on utilise différentes définitions, dont celle de « ville éclatée » [De Bruycker, 1999]. Le fractionnement est, en partie, la résultante de la création de deux types d'entités fédérées, dont les territoires se chevauchent partiellement : les Communautés (compétentes pour les matières telles que l'enseignement, la culture, les affaires sociales...) et les Régions (compétentes pour l'économie, la mobilité, le marché du travail...). Cette fragmentation administrative est aussi d'application dans l'enseignement supérieur à Bruxelles. La plus grande partie des compétences des Communautés concerne l'enseignement (depuis la réforme de l'Etat de 1988), dont le supérieur. Les institutions d'enseignement supérieur reconnues et subsidiées à Bruxelles le sont donc soit par la Communauté française, soit par la Communauté flamande¹⁰, excepté l'Ecole Royale Militaire qui relève du pouvoir fédéral. Si l'on regarde le nombre d'étudiants qui sont inscrits dans ces institutions sur le territoire de Bruxelles, on remarque que 28% d'entre eux fréquentent les cours d'une institution reconnue par la Communauté flamande et 71% ceux d'une institution reconnue par la Communauté française (le solde concerne l'Etat fédéral).

22. Cela signifie que les IES en question sont soumises à des décrets émis par leur Communauté, qui veille aussi à leur financement de base. Ce sont également les Communautés qui sont compétentes pour la recherche scientifique (entre autres la recherche fondamentale), domaine où elles ne sont pas seules, car le pouvoir fédéral et les régions prennent en charge certains aspects de la recherche et de l'innovation [Belspo, 2013].

23. En dehors de l'enseignement (supérieur) et de la recherche scientifique/innovation, il est bien d'autres domaines où des administrations publiques sont concernées par le fonctionnement des universités et hautes écoles. Par exemple, la compétence fédérale de la coopération au développement prévoit un volet relatif à la collaboration internationale entre les universités. En même temps, les institutions d'enseigne-

ment supérieur, leurs personnels et leurs étudiants, sont implantés dans un environnement urbain où ils ont affaire, à diverses occasions, avec d'autres administrations publiques ou parapubliques. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de la mobilité, de quatre sociétés de transports publics (STIB, TEC, De Lijn, SNCB). Cet engagement, à première vue indirect, de toute une série d'administrations publiques dans de multiples domaines qui ont un impact concret sur l'organisation et le fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur, les membres de leur personnel et leurs étudiants entraîne de nombreux défis. Ne serait-ce que le nombre d'acteurs qu'il faut réunir autour de la table pour examiner certains projets. Quatorze des dix-neuf communes bruxelloises ont en effet un ou plusieurs sites d'institutions d'enseignement supérieur sur leur territoire. Les bâtiments de certaines institutions sont répartis sur plusieurs communes : trois pour l'ULB, cinq pour la VUB, deux pour l'UCL. Dans ce contexte, il n'est pas facile de prendre des mesures valables pour l'intégralité du territoire bruxellois, comme c'est le cas dans d'autres villes universitaires.

24. La figure ci-dessous reproduit la répartition des compétences relatives à l'enseignement supérieur (au sens large) à Bruxelles entre les différents types d'administrations publiques. Notons que ce tableau est fortement simplifié et non exhaustif, ne serait-ce que parce que toutes les institutions publiques et semi-publiques de chaque entité n'y sont pas reprises (la Région de Bruxelles-Capitale compte, à elle seule, plus de 20 institutions parapubliques).

25. Il faut aussi examiner attentivement la fragmentation administrative à Bruxelles, même si l'administration de toute grande ville est complexe [Keating, 2002] et des processus informels sont souvent utilisés pour arrondir les angles [Vaesen, 2008]. Mais la fragmentation administrative ne peut pas constituer un seuil trop élevé à franchir pour les projets auxquels collaborent divers partenaires publics, parapublics et privés. Pour illustrer ceci, certains responsables politiques se réfèrent au développement des hôpitaux de Bruxelles et à la synergie de ceux-ci avec les institutions académiques. Ainsi, en 2005, un accord-cadre fut signé entre l'Institut Jules Bordet (cogéré par le CPAS de Bruxelles-Ville et

¹⁰ Il n'est cependant pas question de sous-nationalité fondée sur le passé linguistique ou d'autres catégories. Ce sont les institutions et non les citoyens qui appartiennent à l'une des deux Communautés [Dumont & Van Drooghenbroeck, 2011].

	État fédéral	Communauté française	Communauté flamande	Territoire bilingue de Bruxelles-Capitale				
				Région de Bruxelles-Capitale	Commission communautaire commune (CCC)	Commission communautaire française (COCOF)	Commission communautaire flamande (VGC)	19 pouvoirs locaux
Enseignement	Enseignement (supérieur) bilingue	Enseignement (supérieur)	Enseignement (supérieur)			Enseignement (supérieur) – pouvoir organisateur	Enseignement (supérieur) – pouvoir organisateur	Enseignement (supérieur) – pouvoir organisateur
Recherche	Institutions scientifiques et culturelles fédérales	Recherche scientifique fondamentale	Recherche scientifique fondamentale	Recherche scientifique appliquée				Institutions scientifiques et culturelles communales
	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	Recherche scientifique associée aux compétences exercées.	
Utilisation du sol & Campus development	Grands travaux d'infrastructure (BELIRIS)			Logement, mobilité, aménagement du territoire, urbanisme, environnement et travaux publics				Logement, mobilité, aménagement du territoire, urbanisme, environnement et travaux publics
Autres aspects en lien avec le fonctionnement des IES, leur personnel ou leurs étudiants	Économie, emploi, coopération au développement, entreprises publiques, affaires étrangères, santé publique (en partie), sécurité sociale.	Santé, aide aux personnes, culture, sport	Santé, aide aux personnes, culture, sport	Économie, emploi, tourisme Relations internationales associées aux compétences exercées.	Santé, bien-être, culture, sport	Santé, bien-être, culture, sport	Santé, bien-être, culture, sport	État civil et population Police Tourisme, culture et sport CPAS

Tableau 2. Répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration à Bruxelles, relatives à l'enseignement supérieur, son personnel et ses étudiants (non exhaustif).

l'ULB), le CPAS de Bruxelles-Ville, l'administration communale de Bruxelles-Ville, l'ULB, IRIS et l'Hôpital Erasme visant à déplacer l'Institut Bordet vers la commune d'Anderlecht, plus précisément à côté de l'Hôpital universitaire Erasme-ULB, pour y concentrer diverses activités oncologiques. Ce projet exigeait une collaboration entre différentes institutions académiques, des administrations locales et régionales, mais il fallait aussi que les (éventuelles) oppositions entre administrations communales bruxelloises ne constituent pas un obstacle infranchissable au transfert de l'institution dans une autre commune.

26. En résumé, on peut dire que les universités et hautes écoles fonctionnent à Bruxelles dans un contexte complexe caractérisé par une structure de gouvernance multi-institutionnelle à plusieurs niveaux. Au sein de cette structure fragmentée, les IES sont confrontées au défi de travailler à de nouveaux mécanismes de collaboration, tâche beaucoup plus ardue donc que dans des villes universitaires au territoire administratif plus restreint et plus homogène. Cette constatation influence aussi l'image et la perception de la ville. Il n'existe à ce jour aucun plan de communication (pour les IES, les pouvoirs publics et leurs partenaires privés) qui permette à Bruxelles de se faire un nom en tant qu'agglomération de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, en un mot en tant que ville du savoir.

2. La présence de l'enseignement supérieur dans la ville : formes et fonctions

27. Si on examine l'influence régionale des universités, plusieurs types d'impacts peuvent être observés : les universités font partie, en général, des plus gros employeurs d'une ville ; les étudiants et le personnel étudient et travaillent, mais, pour certains d'entre eux, vivent aussi et dépensent leurs revenus dans la ville pour se nourrir et se loger ; les universités attirent et forment des personnes hautement qualifiées, fournissant un capital humain au marché du travail local ; elles achètent aussi divers biens et services dont certains sont des produits locaux.

De plus, les universités se lancent dans des entreprises qui ont aussi des effets économiques locaux, comme des parcs scientifiques, incubateurs et spin-off, brevets, activités de consultation et, plus généralement, valorisation/exploitation de la recherche.

2.1. Bruxelles, principale ville étudiante en Belgique

28. Avec plus de 86.000 étudiants subsidiés¹¹, la Région de Bruxelles-Capitale se positionne comme la première ville étudiante du pays, loin devant Gand (63.000 étudiants), Louvain (40.000), Anvers (38.000) ou Louvain-la-Neuve (23.000).

29. Les sciences économiques et de gestion ainsi que les filières juridiques regroupent près de 29% des inscriptions. Les sciences sociales, politiques et de la communication en totalisent 15%. Dans l'ensemble des IES bruxelloises, les filières liées à la santé (sciences médicales, paramédicales, pharmacie...) regroupent près de 18% des inscriptions. Les filières ayant une forte composante créative (arts, architecture...) sont également très fréquentées (9%). Les filières potentiellement liées à la fonction internationale de Bruxelles (traduction, langues...) regroupent environ 5% des inscriptions. Les filières scientifiques ou techniques au sens strict (sciences, ingénieur...) représentent 11% des inscrits. Les jeunes étudiants à Bruxelles suivent donc des filières très diversifiées, avec une forte dominance des sciences humaines au sens large, qui ont absorbé l'essentiel de la massification de l'accès aux études supérieures depuis les années 1960. Les filières liées à la santé sont associées principalement aux trois campus hospitalo-universitaires situés sur le territoire de la Région. L'importance des filières créatives s'explique par la présence de nombreuses institutions artistiques et de trois écoles d'architecture.

30. Les étudiants fréquentant les sites bruxellois sont avant tout des étudiantes. Les jeunes filles représentent en effet 57% des étudiants inscrits. Cela confirme pour Bruxelles un constat plus global, à savoir la féminisation accrue de la population étudiante depuis 1970 et la stabilisation de la part des filles autour des années 2000 [Droesbeke *et al.*,

¹¹ On peut comptabiliser les étudiants de trois manières différentes : les inscriptions (mais on recense plus d'inscriptions que d'étudiants car certains d'entre eux suivent plusieurs formations en parallèle), le nombre d'étudiants inscrits (c'est-à-dire le nombre de personnes physiques), le nombre d'étudiants en crédits complets de 60 ECTS (c'est-à-dire le nombre de cursus complets auxquels sont inscrits des étudiants).

2001 ; Van Campenhoudt *et al.*, 2008 ; Vermandele *et al.*, 2010]. Cela souligne que la démocratisation de l'enseignement supérieur s'est largement faite au travers des filles [Alaluf *et al.*, 2003 ; Vermandele *et al.*, 2010]. Le taux de féminisation moyen cache cependant des grandes disparités selon les filières [Vermandele *et al.*, 2010].

Filière	Étudiants (%)
Sciences économiques et de gestion, sciences juridiques et criminologie	28,5
Sciences médicales et paramédical (y compris écoles d'infirmières)	15,6
Sciences politiques et sociales (y compris information et communication)	15,5
Sciences de l'ingénieur	7,6
Art	6,4
Enseignement (pédagogie)	5,2
Sciences psychologiques et de l'éducation	3,6
Traduction et interprétation	3,3
Sciences	3,1
Architecture et urbanisme	2,1
Sciences de la motricité	2,1
Histoire / Histoire de l'art et archéologie	2,0
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	1,9
Langues et lettres	1,8
Philosophie et sciences morales	0,6
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	0,6

Tableau 3. *Filières suivies par les étudiants à Bruxelles. Source : calculs BSI d'après CREF, VLIR, Etnic & DHO, 2011-2012.*

31. La question de la démocratisation de l'accès aux études supérieures soulève celle de la condition socio-économique des étudiants à propos de laquelle on dispose d'assez peu de données globalisées et comparables à l'échelle régionale [Observatoire de la santé et du social, 2013b]. On dénombre cependant dans les institutions d'enseignement bruxelloises près de 20% d'étudiants bénéficiant d'une bourse. Les institutions d'enseignement supérieur accordent, en outre, elles-mêmes un soutien financier via leurs services sociaux. Et les CPAS bruxellois ont accordé en 2011 plus de 2.900 revenus d'intégration sociale à des étudiants âgés de 18 à 24 ans [Defeyt, 2012]. La

moitié de ces aides serait accordée à des étudiants de l'enseignement supérieur. Le nombre important d'étudiants bénéficiaires d'une aide sociale de type « généraliste » souligne les insuffisances du système des bourses d'études en Belgique, compétence des Communautés, et notamment sa limitation aux frais directement liés aux études [De Wilde *et al.*, 2011].

32. L'internationalisation est une autre dimension de la diversité des publics. En 2011, 23% des étudiants n'avaient pas la nationalité belge et 7% n'étaient pas ressortissants de l'Union européenne. Cela ne veut cependant pas forcément dire qu'ils viennent tous de l'étranger, puisque Bruxelles est une ville internationale qui compte 33% d'habitants n'ayant pas la nationalité belge, dont les enfants peuvent évidemment résider et étudier à Bruxelles. On notera, surtout du côté francophone, la forte présence des étudiants français dans les filières médicales et paramédicales, qui a donné lieu récemment à un processus de régulation des inscriptions. Dans le cadre des programmes d'échange Erasmus, ULB, VUB et USL-B accueillent temporairement près de 900 étudiants (entrant en 2011-2012) mais les autres institutions en accueillent également (chiffres non disponibles). Par contre, Bruxelles comptait dans ces trois institutions moins de 700 « sortants ».

2.2. Une empreinte discrète

33. Dans des villes universitaires de taille moyenne comme Louvain ou Louvain-la-Neuve, la présence étudiante est très visible. Dans une grande ville comme Bruxelles, cette présence, même importante, tend à se diluer.

34. Un premier facteur explicatif est évidemment l'importance des autres fonctions urbaines, qui diminue relativement le poids des institutions d'enseignement supérieur. On est par exemple à près de 14,6 habitants par étudiant en Région bruxelloise contre 4,0 à Gand ou 2,5 à Louvain.

35. Un second facteur est lié à l'implantation des institutions qui, en Région bruxelloise, est multipolaire et mobilise différents modes d'insertion dans le bâti. Le modèle du campus, vaste espace privé, mais accessible au public, qui regroupe auditoriums, bureaux, bibliothèques, laboratoires, logements et infrastructures de sport et de loisirs essentiel-

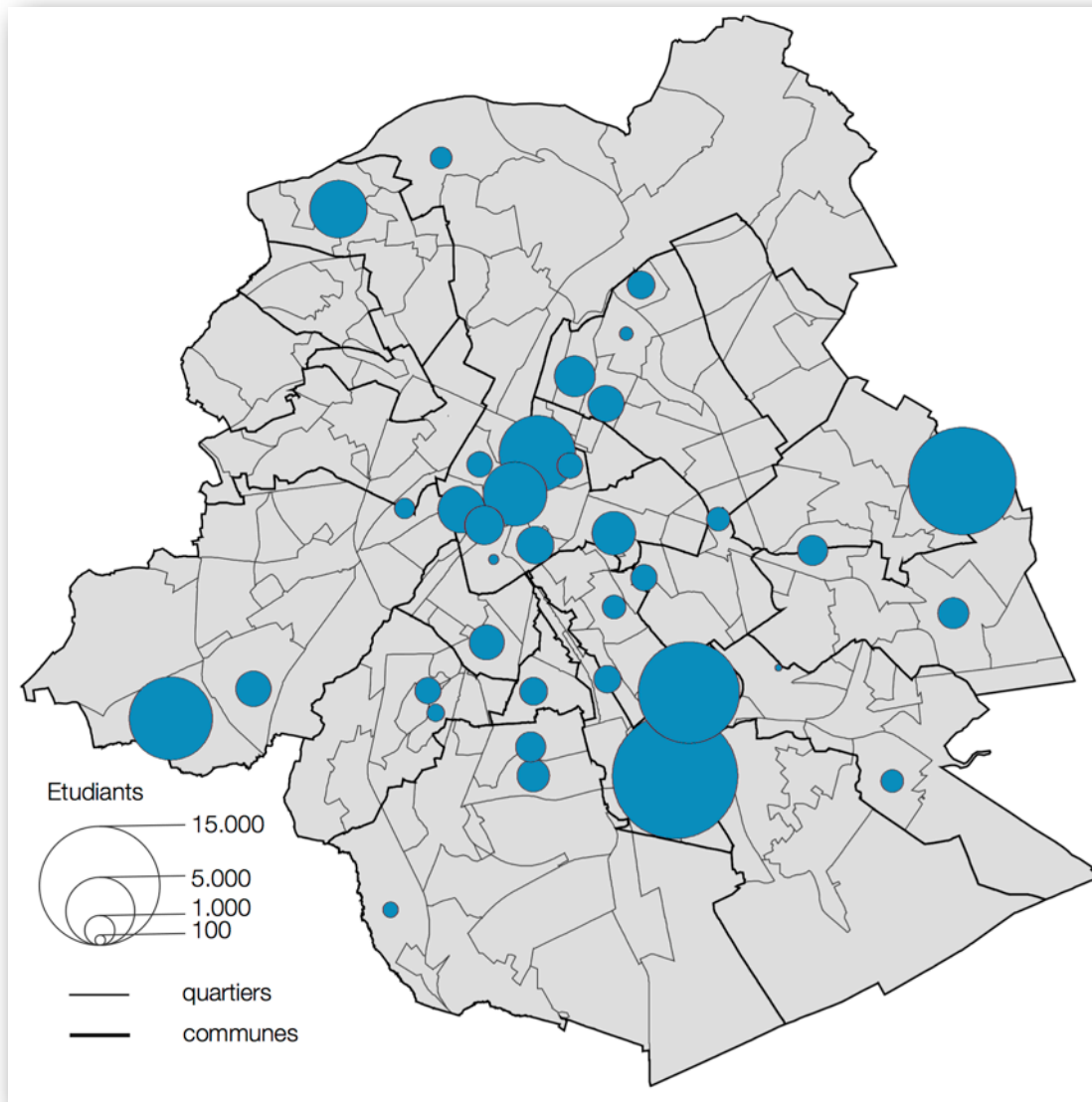
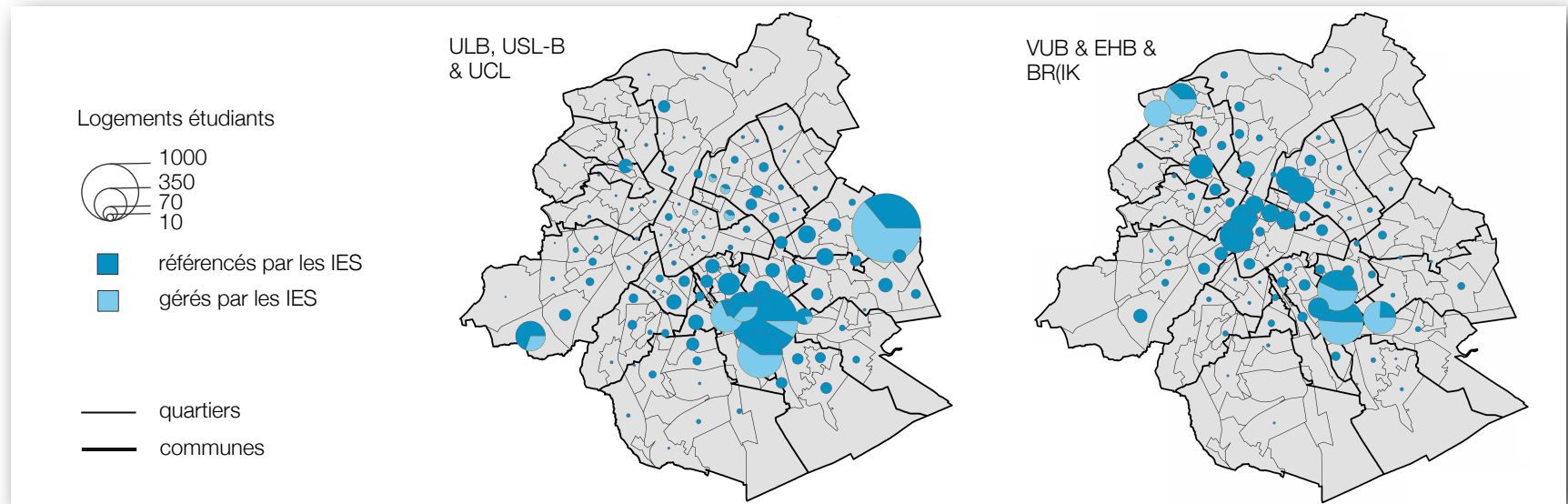


Figure 1. Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur par quartiers, au lieu de scolarisation. Source : inventaire BSI d'après CREF, VLIR, Etnic & DHO.

lement destinés à la communauté universitaire, est caractéristique des sites du Solbosch et de la Plaine mais aussi, dans une certaine mesure, du CERIA à Anderlecht qui héberge des Hautes Ecoles francophones et néerlandophones (sans y oublier des institutions de l'enseignement secondaire). Conçus dans une optique fonctionnaliste, les campus recèlent des éléments patrimoniaux souvent intéressants, même si la massification de l'enseignement supérieur et les besoins immobiliers associés en ont souvent dégradé la qualité architecturale [Unger *et al.*, 2004]. Ils constituent cependant souvent des formes d'isolats en rupture du tissu urbain environnant. Lieux d'étude et de travail, ils sont rarement considérés comme des lieux de vie et ne fonctionnent pas forcément comme de vrais espaces semi-publics. Les campus hospitalo-universitaires d'Anderlecht, de Jette ou de Woluwe, encore plus excentrés dans l'espace régional, sont également relativement hermétiques à leur environnement immédiat, même si leur fonction médicale les ouvre plus largement à la fréquentation de la population. Aucun de ces campus ne constitue une véritable centralité régionale ou locale, ceci d'autant plus qu'ils sont tous situés à proximité de limites communales ou régionales, ce qui n'aide pas à les intégrer dans une vision urbanistique d'ensemble. Si les campus sont les lieux d'étude d'une grande partie des étudiants à Bruxelles (de l'ordre de 60%), les institutions d'enseignement supérieur, surtout les Hautes Ecoles mais aussi l'Université Saint-Louis – Bruxelles, occupent des bâtiments insérés dans le tissu urbain dense, ce qui ne contribue évidemment pas à leur visibilité. Ces localisations souvent plus centrales font que la présence étudiante est encore moins visible que dans le cas d'implantations périphériques en campus.

36. Un troisième facteur est lié au lieu de la résidence. La Région bruxelloise est le lieu de domicile de 37% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à Bruxelles, ce qui tend à les diluer dans la population générale en réduisant fortement leur besoin de quitter le domicile parental. Une partie des 27% d'étudiants domiciliés en Brabant wallon ou flamand est probablement dans la même logique et

Figure 2. localisation des kots répertoriés par Br(Ik, VUB & EHB (droite) et par ULB, USL-B et UCL (gauche). Source : Br(Ik, services logement des IES, cartographie BSI.



pratique la navette. Heureusement pour la mobilité bruxelloise, plus de 8 étudiants sur 10 utilisent les transports publics, la marche ou le vélo¹² pour se rendre en cours. L'accessibilité en transport en commun de la plupart des sites d'enseignement supérieur y est pour beaucoup, même si l'amélioration de la desserte de la STIB est un réel enjeu pour des campus comme le Solbosch ou l'hôpital universitaire de la VUB à Jette, tout comme l'accessibilité ferroviaire du campus principal de la VUB via la Gare d'Etterbeek.

37. La part des étudiants qui ne résident pas chez leurs parents la semaine (« les koteurs ») serait de l'ordre de 60% pour ce qui concerne les universités. Les étudiants qui résident la semaine chez leurs parents sont en grande majorité ceux dont le domicile parental est situé à proximité des universités ou à partir duquel l'université est facilement accessible. On remarque aussi que plus le niveau d'étude est élevé (et corrélativement l'âge), plus grand est le pourcentage d'étudiants ayant

quitté le domicile parental : ils représentent, en bachelier, entre 44 et 57% des étudiants et entre 70 et 80% d'entre eux en master¹³.

38. L'offre appartenant à ou gérée par les institutions d'enseignement supérieur est concentrée à proximité des grands campus (Solbosch, Plaine, Erasme, Jette et Woluwe). Les kots privés référéncés par les services logement des institutions francophones sont concentrés dans le quadrant sud-est de la région, plutôt en première couronne. Les kots privés référéncés par les institutions néerlandophones sont fortement concentrés dans le Pentagone ainsi qu'à Koekelberg et Schaerbeek, en lien direct avec des sites d'enseignement. Le « Quartier Latin » des étudiants « néerlandophones » est donc plutôt centré sur le Pentagone et celui des étudiants « francophones » sur Ixelles et Saint-Gilles.

39. Mais dans tous les cas, le nombre de kots en Région bruxelloise est pour le moins restreint (de l'ordre de 10.000, soit de l'ordre de 2%

¹² Source: calculs BSI d'après BELDAM, 2012.

¹³ Source: enquête ADT-ATO auprès des étudiants des universités, 2013-2014. On ne dispose pas d'estimations pour les Hautes Ecoles, mais leur recrutement étant plus local et l'offre essentiellement constituée de cycles courts, la proportion d'étudiants résidant encore chez leurs parents y est probablement beaucoup plus élevée.

des logements). Ils ne sont pas forcément toujours identifiés comme tels. Cela contribue à nouveau à une visibilité restreinte en dehors des campus. Ce que confirme également l'enquête ADT-ATO, c'est que le marché du logement étudiant n'est pas un marché fermé, seulement dirigé vers les étudiants. En fait, les koteurs au sens strict (en résidence universitaire, studio individuel ou chambre chez un particulier) ne représentent que 45% des étudiants universitaires interrogés ne résidant pas chez leurs parents. La colocation, notamment, fait que les étudiants sont aujourd'hui majoritairement présents dans les segments « normaux » du marché du logement. Encore un élément qui contribue à leur relative discrétion.

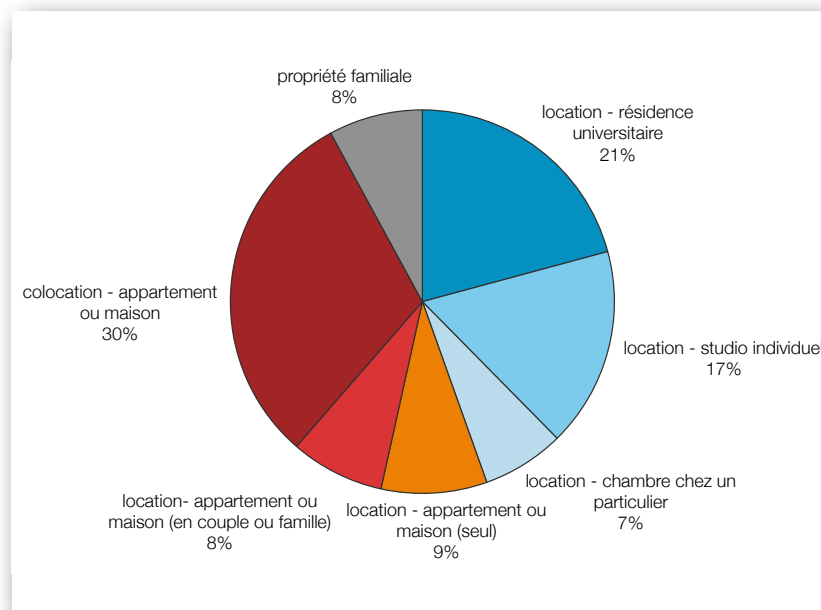


Figure 3. Type de logement des étudiants universitaires ne résidant pas chez leurs parents en semaine. Source : enquête ADT-ATO auprès des étudiants des universités, 2013-2014.

2.3. La recherche

40. La recherche, le développement et l'innovation sont au cœur du traité européen de Lisbonne (2000) consacré à l'économie de la connaissance. En 2002 à Barcelone, les dirigeants européens ont chiffré l'effort d'innovation, en invitant les Etats membres à augmenter leurs dépenses en matière de recherche et développement (R&D) à hauteur de 3% du produit intérieur brut (PIB). La Région bruxelloise a un taux d'investissement en recherche et développement faible en regard des objectifs européens, de la moyenne européenne, des autres régions belges voire de certaines régions-capitales européennes. En 2011, ce taux s'élevait pour la Région bruxelloise à 1,4% du PIB contre un peu plus de 2,4% en Flandre et 2,5% en Wallonie). À Bruxelles, ce sous-investissement est principalement lié au faible taux des dépenses en R&D du secteur privé, qui ne représentent que 50% des investissements contre 57% en Flandre et 75% en Wallonie [Clerbois *et al.*, 2013]. Le sous-investissement privé s'explique en bonne partie par la faiblesse relative du tissu industriel de haute technologie ou moyenne-haute technologie, ce qui est compréhensible vu le caractère exigu et urbanisé du territoire bruxellois et son statut de ville internationale fortement liée aux fonctions administratives [Innovative Brussels, 2013]. Une grande partie de l'industrie pharmaceutique de l'aire métropolitaine est par exemple localisée dans la Brabant wallon. Enfin, les dépenses de R&D privée étant souvent le fait de grandes entreprises industrielles [Vincent, 2009], le faible poids décisionnel de Bruxelles dans la sphère économique et le déclin du capitalisme belge au profit d'entreprises transnationales jouent un rôle également. Or la R&D étant un secteur stratégique, il est souvent associé aux sièges sociaux des entreprises, de moins en moins nombreux en Belgique [Vandermotten *et al.*, 2009 ; David *et al.*, 2013].

41. Tant le manque d'investissement privé que la densité des institutions supérieures d'enseignement font qu'en Région bruxelloise, la majorité (59%) des 15.288 travailleurs (64% des chercheurs) du secteur de la R&D travaillent en fait dans le secteur académique¹⁴. Les Hautes Ecoles ne sont pas totalement absentes de ce créneau (surtout celles proposant des masters dans les domaines technologiques), mais leur

¹⁴ Source: IBSA, Tableau 9.1.2.1 & 9.1.2.2, 2011.

mode de financement et leurs modalités de fonctionnement font que leur contribution reste marginale [ADISIF, 2013]. L'essentiel de ces chercheurs est donc dans les universités.

Le classement des universités

Les universités de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que toutes les autres institutions académiques à travers le monde, font l'objet d'une série de classements internationaux.

Pour réaliser ceux-ci, on détermine, à l'aide de divers indicateurs, la qualité de la recherche et de la formation dans les institutions concernées, et éventuellement la réputation académique de celles-ci, et les résultats de chacune d'elles sont reproduits dans un classement sous la forme d'un score global.

Les classements les plus connus sont actuellement le QS World University Rankings (<http://www.topuniversities.com>), l'Academic Ranking of World Universities (ARWU, www.shanghairanking.com) et le Times Higher Education World University Rankings (www.timeshighereducation.co.uk). Le classement donne une image globale de l'université, mais on pourrait approfondir l'analyse en

sondant les facultés, les départements de la recherche, les disciplines et/ou la réputation académique.

La publication des résultats et des classements est, en général, reprise par les media qui les présentent donc au public, ce qui fait naître une compétition (inter)nationale croissante entre les institutions académiques.

Il faut cependant remarquer que ces classements offrent une image peu nuancée ou, du moins, que les résultats sont présentés de manière peu nuancée par les media. Le choix des paramètres utilisés (par exemple production de publications, citations, réputation de l'institution, attribution de prix importants comme le prix Nobel) et surtout le poids accordé à ces paramètres dans le calcul du score global ne sont, en effet, pas neutres.

La singularité de chaque université, les choix stratégiques qu'elle a faits dans le passé, sa taille... sont

autant d'aspects de la complexité de sa nature, qu'il est difficile de définir et de quantifier à l'aide de paramètres étalonnés applicables à toutes. Il apparaît cependant que de nombreuses universités établissent leur politique de telle façon qu'elles puissent être reprises dans un ou plusieurs classements. Les universitaires interrogés dans notre étude estiment que la visibilité qu'une université tire de sa mention dans un classement lui attire simplement des étudiants et des enseignants.

En revanche, la volonté de remplir les critères de recherche et de publication d'un classement exerce une pression énorme sur le personnel académique. A ce propos, certaines personnes consultées s'interrogent sur l'impact de cette concurrence sur l'enseignement dispensé, d'une part, et sur le profil des enseignants (attention portée aux dossiers de recherche et de publication plutôt qu'aux qualités pédagogiques ?), d'autre part.

42. Sans compter les implantations bruxelloises de l'UCL ou de la KUL, le personnel hospitalier et le personnel technique et administratif affecté à la recherche, on dénombre dans les universités bruxelloises plus de 4.000 chercheurs en équivalents temps plein¹⁵. Une part importante (environ 70%) de ces chercheurs travaille dans une optique de recherche fondamentale, c'est-à-dire sur des recherches d'initiative académique, des thèmes choisis de manière relativement libre ou des agendas de recherche assez peu contraints par des logiques de valorisation à court terme. Les chercheurs sont essentiellement financés par l'allocation de fonctionnement des universités (via les charges de recherche des professeurs et les doctorats des assistants) et les grands fonds de recherche communautaires (FNRS & FWO par exemple) ou européens (grants du European Research Council par exemple). Cette recherche contribue en grande partie aux nombreuses thèses de doctorat (369 thèses de doctorat défendues en 2011 à Bruxelles, en ce compris UCL-Woluwe).

43. Dans un cadre comparatif international, le nombre de publications est considéré comme un instrument de mesure important de l'excellence scientifique des institutions et/ou des régions. Sur la base de la banque de données Thomson Reuters Web of Science Core Collection, une analyse a été effectuée, durant la présente étude BSI, de l'ensemble des publications des institutions de la connaissance de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2008-2012. Selon les chiffres globaux, on peut affirmer que Bruxelles se place particulièrement bien parmi les régions de la connaissance : l'activité de publication par 10.000 habitants y est nettement plus élevée qu'en Flandre et en Belgique et, en comparaison avec les données connues de la banque de données SCOPUS, cette activité est aussi sensiblement plus élevée que la moyenne de l'Europe des 28.

44. Ces résultats font de la Région de Bruxelles-Capitale une région de connaissance par excellence au cœur de l'Europe. Environ 70% des publications de la Région de Bruxelles-Capitale sont produites par les IES, les 30% restants le sont par des institutions publiques et des organisations et entreprises des secteurs économique et industriel. Un petit nombre de ces publications est le fruit de collaboration entre ces

¹⁵ Source: annuaires statistiques CREF & VLIR, 2011.

deux groupes. La recherche clinique, la physique et les sciences de l'ingénieur sont les domaines dans lesquels les publications sont les plus nombreuses dans les IES. Pour les autres institutions et organisations, ce sont les sciences géologiques et la biologie qui remportent la palme ; ici, l'importance des institutions de recherche publiques est flagrante. L'activité de publication montre aussi que les IES bruxelloises entretiennent des collaborations suivies avec des institutions de 150 pays. Pour l'intensité des relations, la France est à la tête d'un top 10 dont 8 pays se situent en Europe (les deux autres pays étant le Canada et les Etats-Unis). La fréquence des collaborations et le choix des partenaires internationaux sont fort semblables pour les principales disciplines, à l'exception des sciences humaines et sociales, dans lesquelles les Pays-Bas occupent une place élevée en ce qui concerne le nombre de publications communes.

45. Les financements européens occupent une place croissante dans le financement de la recherche. Vu l'échelle à laquelle sont lancés les appels et leur caractère concurrentiel, la participation est aussi une forme de mesure de la compétitivité académique des universités [Cicille et Halbert, 2012, p.55-57 & 59-62]. Le EU Framework Programme (FP) constitue, de loin, l'intervention européenne la plus importante dans la Recherche et le Développement (R&D). À titre d'exemple, le septième programme-cadre (FP7) de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique finance une série d'actions. Son objectif est de contribuer à la constitution d'un Espace européen de la recherche (EER) dans une logique d'excellence. Dans le FP 7, 29% du budget alloué à la Belgique a été attribué à des institutions situées à Bruxelles. La Région de Bruxelles-Capitale bénéficie en effet du fait qu'elle est le siège de nombreuses institutions et organisations internationales de coordination de la recherche qui sont fortement représentées dans ce budget. Les acteurs « belges » (stricto sensu) de Bruxelles obtiennent, quant à eux, 15%. Avec 233 projets, les universités, les hôpitaux universitaires et les Hautes Ecoles y sont les acteurs les plus actifs en nombre de projets [Van Loon & Laurent, 2013].

46. La recherche peut aussi être plus appliquée, notamment en ciblant des domaines d'investigation bien précis définis par les pouvoirs subsidiaires, souvent en lien avec leurs domaines de compétence, voire en répondant à des questions spécifiques dans une démarche d'aide à la

décision. L'analyse des sources de financement de la recherche dans les trois universités ayant leur siège principal à Bruxelles montre qu'une partie des chercheurs financés par des fonds extérieurs le sont dans le cadre de programmes dont la thématique est définie par le commanditaire. Notons toutefois que les 30% de chercheurs qui sont financés dans ce cadre ciblé ont généralement une assez grande liberté dans leurs approches et leurs choix méthodologiques. Même dans le cas d'un travail effectué en réponse à une question précise, l'appel aux chercheurs universitaires se fait souvent pour bénéficier de leur expérience pour traiter des problèmes complexes et développer de nouvelles méthodologies, voire pour assurer une certaine image d'indépendance aux résultats. Cette relative indépendance est réelle sur le plan financier, dans la mesure où les financements issus de démarches de consultation au sens strict constituent une part restreinte du financement de la recherche, particulièrement pour ce qui est des fonds qui proviennent du secteur privé.

Entité	Publications scientifiques par 10.000 habitants
Région de Bruxelles-Capitale	45,1
Région flamande	18,7
Belgique	16,0
Union européenne (EU28)	13,7

Tableau 4. activité de publication par 10.000 habitants pour Bruxelles, la Flandre, la Belgique et l'Europe des 28. Source : Région de Bruxelles Capitale : calculé à partir de Thomson Reuters Web of Science Core Collection. Flandre et Belgique : ECOOM Indicatorenboek, 2013 ; p.166 EU-28 : BELSPO, Annual Report, 2013, p.7.

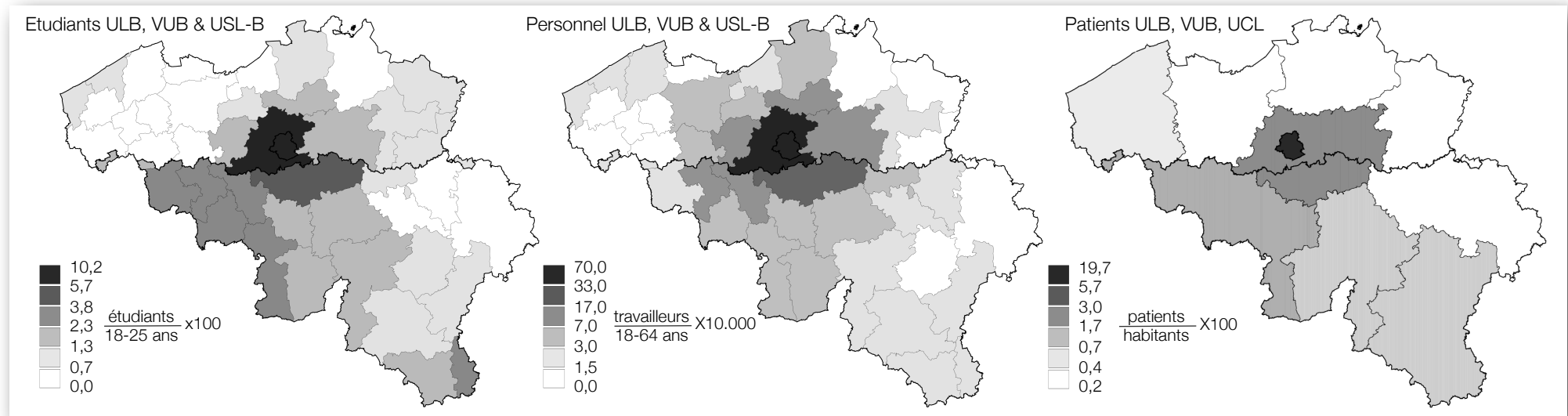


Figure 4. Rayonnement des universités bruxelloises en Belgique : recrutement des étudiants, du personnel et des patients des hôpitaux universitaires. Source : FU-US (2010), fichiers du personnel ULB/VUB/USL-B (2012), SPF Santé publique (2012).

2.4. Les services à la société

47. Le secteur de la santé à Bruxelles est un bel exemple d'intégration des différentes missions des IES : enseignement, recherche et services à la collectivité. Trois hôpitaux universitaires et trois hôpitaux généraux à caractère universitaire sont actifs sur le territoire régional. La spécificité des hôpitaux universitaires est d'assumer, en plus de leur fonction de soins, une fonction d'enseignement et de recherche scientifique. Ils dépendent d'une université disposant d'une faculté de médecine [RUZB-CHAB, 2007]. De leur côté, les hôpitaux à caractère universitaire ont des accords spécifiques de collaboration avec des hôpitaux universitaires pour la formation des professionnels de santé et pour des soins spécialisés. Ensemble, ils représentent 4.200 lits, soit 52,3% des lits de la Région bruxelloise et 7,8% de ceux disponibles en Belgique. Ils traitent ainsi 61% des patients hospitalisés à Bruxelles¹⁶. Avec 12.108 personnes occupées (2012), ils sont un important employeur.

48. On a déjà souligné le poids des filières médicales dans les inscriptions (18%, soit plus de 15.000 étudiants), que ce soit à l'Université

(médecine, sciences biomédicales...) ou dans les Hautes Ecoles (infirmiers, aides-soignants...). Par les stages et les internats, les hôpitaux sont évidemment un lieu privilégié de mise en pratique des enseignements. Mais la présence d'étudiants contribue également au bon fonctionnement quotidien de ces institutions. Au-delà des professions médicales, ce secteur offre aussi des opportunités de stage dans d'autres domaines comme la gestion administrative ou technique. On notera que la seule formation spécialisée en électronique médicale de la Communauté française est à Bruxelles.

49. Dans le domaine de la recherche, disposant de personnel et d'infrastructures spécifiques, les Hôpitaux universitaires bruxellois répondent largement aux besoins de la recherche clinique. Celle-ci est souvent menée avec l'aide des pouvoirs publics, en partenariat avec l'industrie pharmaceutique, largement présente à l'échelle métropolitaine. La Région de Bruxelles-Capitale a notamment mis sur pied en 2012, « ClinicoBRU », une plateforme sectorielle commune aux trois hôpitaux universitaires bruxellois. En 2013, 200 projets sponsorisés dans ce ca-

¹⁶ Source : SPF Santé publique, calculs BSI, 2012.

dre ont été initiés, impliquant 750 chercheurs et infirmières et concernant 2.000 patients. Une partie des spin-off des universités bruxelloises est également active dans le secteur médical au sens large.

50. Outre leur activité dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, les hôpitaux universitaires assurent un rôle prépondérant dans le système de santé en prodiguant des soins et des traitements. Ces institutions traitent en outre des pathologies pointues (traumatologie multiple, cancérologie...) qui font que leur rayonnement dépasse largement le cadre régional : 55% des patients hospitalisés dans un hôpital universitaire bruxellois sont des Bruxellois, 23% viennent de Flandre, 20% de Wallonie et 2% sont domiciliés à l'étranger.

51. Cette forte intégration des trois missions de l'Université et la collaboration assez étroite avec les Hautes Ecoles sont assez spécifiques au secteur de la santé. Elles sont évidemment facilitées par le fait que les institutions universitaires sont dans ce cas-ci opérateurs de l'ensemble de la filière, articulant des financements d'origines diverses (communautaires pour l'enseignement, communautaires et régionaux pour la recherche, fédéraux pour la sécurité sociale et les soins de santé) autour de leurs hôpitaux. Ces derniers n'en sont pas moins soumis aux difficultés de financement liées à chaque niveau de pouvoir et constituent un poids budgétaire très préoccupant pour les universités.

52. Les autres formes de service à la société des institutions universitaires sont beaucoup moins structurées et intégrées. On peut toutefois citer notamment les certificats universitaires de formation continue ou les recherches sur Bruxelles, stimulées par la création de réseaux internes aux universités et de la plateforme interuniversitaire appelée *Brussels Studies Institute* (voir aussi point 3.1. ci-dessous). On peut aussi souligner l'importance des filières pédagogiques (de l'ordre de 7% des inscriptions) dans le contexte bruxellois (croissance démographique, mais aussi fort taux d'échec scolaire). Des initiatives afin de faire profiter les jeunes en difficultés scolaires de l'aide d'étudiants existent principalement à l'ULB (Schola) et la VUB/EHB (BRUTUS). Un tutorat y est organisé à destination des écoles secondaires (et plus récemment primaires en ce qui concerne l'ULB) de la Région. Des étudiants sont rémunérés pour donner des cours gratuits pour des enfants. L'objectif de ces projets est simple : aider à la réussite scolaire, augmenter les

chances d'obtention de diplôme, et, *in fine*, permettre l'accès aux études supérieures [Chaltin et Janssens, 2013].

2.5. Des acteurs économiques et des employeurs

53. Les universités et les hautes écoles constituent aussi un important acteur économique, ne serait-ce que par le volume de leurs dépenses. Si nous regardons seulement les quatre grandes universités reconnues (par les Communautés française et flamande) qui sont actuellement actives à Bruxelles (ULB, VUB, USL-B et UCL Woluwe, nous ne considérons pas HUB ici, faute de données comparables), nous constatons que l'ensemble de leurs revenus pour 2012 se montait à quelque 617 millions d'euros, soit l'équivalent de 23% du budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Seuls 9% de ce montant provenaient d'ailleurs des droits d'inscription des étudiants (à noter que ces droits varient selon la Communauté : 835 euros dans les institutions francophones, 619 euros dans les institutions néerlandophones). Cette année-là, environ 265 millions d'euros ont été consacrés à toutes sortes de biens et de services (frais d'entreprises tels que dépenses horeca, matériel de bureau, frais de voyage et de séjour etc. ; pour l'ULB par exemple, un peu plus de la moitié du montant concerné a été dépensé à Bruxelles même). Une évaluation plus fine des dépenses est actuellement difficile car les budgets des universités ne sont pas comparables.

54. Les capacités financières des institutions d'enseignement supérieur subsidiées de Bruxelles sont aussi déterminées par les mécanismes de financement qui leur sont appliqués par les autorités concernées. Etant donné leurs compétences relatives à l'enseignement supérieur, les Communautés française et flamande jouent évidemment ici un rôle de premier plan. En 2012, elles ont assuré 56% des revenus des quatre universités bruxelloises citées plus haut. Les deux Communautés utilisent ce que l'on appelle un « financement à enveloppe fermée » fondé sur le principe d'une concurrence entre les institutions concernées (le gain de l'une représente une perte pour l'autre). Mais les capacités budgétaires des deux Communautés sont très différentes. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de leurs dépenses (hors inflation) respectives par étudiant de l'enseignement supérieur, en référence à l'année 2002. Le chiffre de l'index est variable pour les deux entités, mais l'évolution globale est positive pour la Communauté flamande et

négative pour (l'ensemble de) la Communauté française. Quoi qu'il en soit, le problème du sous-financement de l'enseignement supérieur figure bel et bien à l'agenda des deux Communautés.

Entité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Communauté française	100,0	98,9	97,1	97,7	97,7	97,2	98,7	94,8
Universités	100,0	98,8	97,7	98,1	95,9	95,6	94,3	90,1
Hautes écoles	100,0	99,1	96,4	97,3	100,0	99,2	103,9	100,0
Communauté flamande	100,0	99,7	105,0	102,9	105,6	114,9	125,8	124,7

Tableau 5. *Evolution des dépenses publiques par étudiant de l'enseignement supérieur, hors inflation (2002 = 100)*
Source : Fédération Wallonie-Bruxelles et Gouvernement flamand – Statistiques de l'enseignement).

55. En tant qu'employeurs, les Universités et Hautes Ecoles occupaient en 2011, plus de 16.000 personnes. En prenant également en considération les personnes travaillant dans les hôpitaux universitaires, on atteignait un total de plus de 28.000 personnes, soit 4,5% de l'emploi salarié de la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut y ajouter les jobs des étudiants. L'enquête ADT-ATO nous indique que 33% des étudiants universitaires interrogés travaillent durant leurs études. La plupart d'entre eux (63% des 33%) travaillent tout au long de l'année et 67% des jobs se situent en Région bruxelloise.

56. Parmi les travailleurs salariés des institutions d'enseignement supérieur, environ 46% résident à Bruxelles. C'est le même ordre de grandeur que pour l'ensemble de salariés travaillant à Bruxelles. Mais au regard du niveau de qualification de ce personnel et de la localisation très périphérique de quelques grands campus, on peut dire que l'ancrage bruxellois du secteur est un petit peu plus marqué que dans d'autres secteurs d'activité à niveau de qualification équivalent. Ce n'est évidemment pas sans incidence sur les revenus fiscaux en Région bruxelloise.

57. Les IES jouent également un rôle important comme acteur économique via la commercialisation de leur recherche, qui se traduit dans diverses formes de contrats, dans la gestion d'octrois, dans l'acquisition de revenus de licences et dans le développement d'initiatives de spin-off. Si l'on examine le total des moyens qui sont en jeu, sur la base de données fournies par les départements de la recherche des trois

universités ULB, VUB et USL-B, on voit qu'un montant de 20 millions d'euros a été généré par ces contrats spécifiques. Il n'est pas tenu compte ici des services prestés dans les hôpitaux universitaires cités plus haut. On voit aussi que les universités nommées possèdent ensemble 50 spin-off actives et 4 incubateurs, ce qui est important pour stimuler les capacités d'innovation dans la Région de Bruxelles-Capitale et pour attirer des entreprises de haute technologie à Bruxelles.

3. Enjeux à Bruxelles, enjeux pour Bruxelles

3.1. Gouverner la recherche et l'enseignement supérieur à Bruxelles

58. La fragmentation de l'enseignement supérieur à Bruxelles entre de nombreuses institutions, à laquelle il a été fait référence plus haut, mais aussi la fragmentation académique interne (en facultés disciplinaires et spécialités professionnelles) et ses rigidités influencent clairement la production de connaissance et l'utilisation éventuelle de celle-ci dans la communauté urbaine.

59. Quels sont exactement les « flux de connaissance » qui circulent dans la communauté urbaine bruxelloise et quelle position les différents acteurs ont-ils à leur égard ? Pour le moment, nous n'avons qu'un aperçu extrêmement partiel et souvent anecdotique du rôle joué à Bruxelles par les institutions de la connaissance et de l'utilisation qui est faite de cette connaissance, qu'elle soit ou non fournie par les IES. Il est clair cependant qu'une série d'initiatives ont été prises récemment dans le but, notamment, de compenser (en partie) la fragmentation de la connaissance. Bruxelles « capitale culturelle de l'Europe » en 2000 peut, à ce titre, être considérée comme une sorte de point de départ à une participation plus intense et plus structurée des acteurs académiques dans la ville [Corijn et De Lannoy, 2000]. De nombreuses initiatives et réflexions sont nées sur l'avenir de Bruxelles dans lesquelles des universitaires ont été impliqués, la plus visible étant, en 2008-09 les Etats généraux de Bruxelles [Nassaux, 2011; s.n., 2010]. Un certain nombre de projets en a découlé, dont la création du *Brussels Studies Institute*, avec pour objectif central une collaboration transcendant les barrières disciplinaires, philosophiques et communautaires.

60. Du côté néerlandophone, quelques opérations de fusion ont également été entreprises dans l'enseignement supérieur au cours des dernières décennies. Lors de la grande opération de 1995-1996, 17 institutions se retrouvèrent ainsi dans la Erasmushogeschool Brussel (EHB) (Haute Ecole Erasmus de Bruxelles). Pour les institutions catholiques néerlandophones, il s'est agi d'un mouvement de consolidation, effectué en plusieurs phases et qui est toujours en cours : 11 institutions formèrent le EHSAL (créé lui-même en 1925), tandis que 14 autres fusionnèrent pour devenir St. Lucas et Luca School of Arts. La première institution citée, à laquelle furent couplées, en 2002, la Katholieke Hogeschool Brussel (Haute Ecole catholique de Bruxelles) (grouvant elle-même 3 institutions) et la IRIS Hogeschool Brussel (Haute Ecole IRIS de Bruxelles), fut réunie, en 2007, au HONIM (Hoger Onderwijs Imelda – Enseignement supérieur Imelda) et au VLEKHO pour former la base de la Hogeschool-Universiteit Brussel (HUB - Haute Ecole Universitaire de Bruxelles), jointe, depuis 2013, au KAHO St. Lieven (Gand) sous l'appellation (provisoire) HUB-KAHO.

61. Grâce à la formation d'« associations », des liens de collaboration furent aussi institutionnalisés, à partir de 2002-2003, entre universités et hautes écoles au sein de la Communauté flamande sur la base des affinités philosophiques traditionnelles. La piste visant à créer une alliance analogue sur une base territoriale bruxelloise ne fut pas suivie. Il ressort de tout cela qu'actuellement, du côté néerlandophone (subsidé par la Communauté flamande), deux associations sont actives sur le territoire de Bruxelles, à savoir l'Universitaire Associatie Brussel (Association universitaire de Bruxelles), qui comprend la Vrije Universiteit Brussel et Erasmushogeschool, et l'Associatie KU Leuven, dont font partie la HUB-KAHO et la LUCA School of Arts.

62. Du côté francophone, la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur liée à la réforme du ministre Marcourt (2013) renforce l'intégration entre universités, hautes écoles et établissements supérieurs artistiques dans un système de pilotage et de coordination commun à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Académie d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ARES). Mais surtout, cette réforme va au-delà des clivages historiques et philosophiques classiques [voir Molitor, 2010] en imposant des pôles de coordination locaux, donc sur une base géographique. Il s'agit d'organiser et d'optimiser à

une échelle locale le partage d'infrastructures et de services collectifs. Un de ces pôles correspond à la Région de Bruxelles-Capitale. C'est le seul à être organisé autour de deux institutions universitaires (l'ULB et l'USL-B) et où la logique philosophique est transcendée non seulement au niveau des Hautes Ecoles mais également au niveau universitaire. Cependant, le souci ne pas isoler l'UCL, qui a des campus mais pas son siège social à Bruxelles, a fait qu'au fil des négociations, les pôles géographiques ont perdu une partie de leurs compétences au profit de l'ARES ou d'une des trois zones académiques « interpôles » (Bruxelles-Brabant wallon en l'occurrence ici) compétente pour l'aide à la réussite et les avis sur les nouvelles habilitations dans l'enseignement supérieur de type court. On dispose ainsi d'un embryon de coordination globale à l'échelle bruxelloise pour l'enseignement supérieur francophone. Reste à le faire fonctionner concrètement et à l'articuler à l'autre communauté, qui fonctionne elle dans une logique d'alliance philosophique et n'offre donc guère de pendant direct. La Brussels University Alliance (BUA), associant ULB et VUB, est une opportunité intercommunautaire dans ce sens.

3.2. Contribuer davantage au développement du capital humain à Bruxelles

63. L'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur et de la formation qui y est associée constitue une contribution importante au capital culturel des individus (au sens de Pierre Bourdieu) et au capital humain des sociétés (au sens de Theodore Schultz et Gary Becker). À l'échelle de l'individu, un diplôme du supérieur se traduit par des bénéfices sur le plan socio-économique (salaires plus élevés, risque de chômage plus faible) mais aussi en terme d'épanouissement personnel (emplois de meilleure qualité, satisfaction par rapport aux tâches à exercer, état de santé, réseaux relationnels, mobilité sociale...). Dans une approche plus strictement économique, le calcul des coûts (frais liés aux études et à une entrée plus tardive sur le marché du travail) et bénéfice (surcroît de salaire et retombées fiscales associées) au niveau individuel et collectif permettent d'établir le retour sur investissement généré par des études supérieures. Même si les modalités de ce calcul et les éléments à prendre en compte (effets sur la compétitivité des entreprises, bénéfices indirects liés à une meilleure santé...) peuvent faire débat, il semble clair que l'investissement est profitable, tant sur le

plan privé que pour la société [Demeuse *et al.*, 2013 ; OCDE, 2012 & 2013 ; Groenez *et al.*, 2010].

64. Le bénéfice sociétal est généralement calculé dans un cadre étatique où de multiples régulations et transferts sont assurés et/ou arbitrés par l'État. Cependant, dans un contexte fédéral de plus en plus poussé, l'intérêt sociétal ne se traduit pas forcément par un intérêt régional direct. En d'autres mots, le cadre institutionnel belge n'implique pas automatiquement que le rendement positif tiré de l'accroissement du niveau de formation bénéficie aux entités fédérées qui l'ont financée ni aux populations des régions qui accueillent ces institutions. Ceci n'est évidemment pas un aspect anecdotique dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. L'intensité du bénéfice au niveau local dépend de nombreux facteurs : recrutement des institutions, différenciation des parcours d'études en leur sein, transition vers l'emploi à l'issue des études et processus de fixation résidentielle.

65. Les différentiels de participation et de réussite des étudiants selon l'origine sociale restent très importants. En Belgique, parmi les 25-34 ans, 70% des jeunes sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le cas où leurs parents sont également détenteurs d'un diplôme supérieur. Ce taux n'est plus que de 44% si leurs parents ont un diplôme de niveau secondaire supérieur et de 20% si leurs parents disposent au mieux d'un diplôme du secondaire inférieur, [OCDE, 2012 : 119-122]. La Région bruxelloise se caractérise par une part importante de diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire (35% en 2012¹⁷) mais aussi par une faible part de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur [Roesems *et al.*, 2006 : 83-90]. Si on ne s'intéresse qu'aux jeunes générations, la proportion de personnes faiblement diplômées (disposant au plus d'un diplôme du secondaire inférieur) a moins diminué à Bruxelles que dans l'ensemble du Royaume. La concentration des populations plus fragilisées, héritières de parents faiblement diplômés, explique en partie cette situation.

66. Une proportion importante des jeunes de la Région bruxelloise (57% des 25-29 ans) n'est pas en mesure de bénéficier d'une forma-

tion supérieure. Tout d'abord parce qu'elle n'y a pas formellement accès : un jeune Bruxellois sur cinq quitte l'enseignement secondaire sans diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur. Ces proportions sont nettement plus élevées que dans les autres régions [Observatoire de la Santé et du Social, 2013a & b]. Ensuite, le taux de participation aux études supérieures reste plus faible dans les milieux défavorisés socialement, même pour ceux disposant du diplôme adéquat. Les étudiants issus de milieux défavorisés tendent aussi à privilégier l'enseignement supérieur de type court, traduisant ainsi des processus d'auto-sélection basés notamment sur le niveau d'étude des parents et plus largement sur le milieu social du jeune [Van Campenhoudt et Maroy, 2010 ; Dupriez *et al.*, 2009]. Enfin, au cours même des études supérieures, l'influence de l'origine sociale continue à influencer significativement sur les taux de réussite [Dupriez *et al.*, 2009 ; Vermandele *et al.*, 2012].

67. Les IES ne sont évidemment pas directement responsables des processus multiples qui engendrent la ségrégation scolaire dans l'enseignement obligatoire [Wayens *et al.*, 2013]. Elles n'en sont pas moins des actrices majeures de la formation des enseignants de l'enseignement obligatoire (agrégations et départements pédagogiques) mais aussi du pilotage des systèmes éducatifs par les nombreuses recherches qu'elles mènent. Leurs étudiants peuvent également être mobilisés pour lutter contre l'échec scolaire dans le cadre de programmes de tutorat. L'investissement des institutions d'enseignement supérieur dans les filières pédagogiques et plus globalement dans tout domaine portant sur l'enseignement obligatoire est donc potentiellement porteur de retombées sociétales importantes, particulièrement à Bruxelles où l'ampleur de l'échec dans l'enseignement obligatoire est un frein important à l'accès aux études supérieures.

68. Une contribution plus directe des IES au développement du capital humain de la Région bruxelloise est liée à leur capacité d'augmenter leurs taux de pénétration et de diplomation à Bruxelles. Cela implique d'augmenter la participation et la réussite¹⁸ des étudiants issus de mi-

¹⁷ DGSIE, enquête sur les forces de travail.

¹⁸ Le taux de réussite est de l'ordre de 40% en première année de l'enseignement supérieur [Service général du pilotage du système éducatif, 2013, p.66-67]. L'ordre de grandeur est comparable en Communauté flamande.

lieux socialement défavorisés. La diversité (Hautes Ecoles et Universités, filières) mais aussi la densité et la proximité des institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles sont de ce point de vue des atouts, car l'effet de la distance s'y fait moins sentir. La distance fait plus rapidement décroître la participation aux études universitaires pour les enfants dont les parents sont faiblement éduqués que pour ceux dont les parents sont déjà universitaires [Unger, 2005]. Outre le coût induit par des études à grande distance du domicile, il semble que dans les familles au faible capital culturel, la décohabitation est peu envisageable faute de précédents et de familiarité avec l'enseignement supérieur [Grignon, 2000]. Mais tirer avantage de cette relative proximité avec les populations défavorisées implique d'augmenter drastiquement la réussite, notamment en début de cursus, sans pour autant abaisser le niveau d'exigence. Cela suppose un réel investissement, dépassant de loin les maigres dispositifs actuels de promotion de la réussite. Cela a évidemment un coût pour les institutions d'enseignement supérieur et ne peut se concevoir sans des modalités de financement spécifiques [Demeuse *et al.*, 2013]. Plus largement, cela suppose d'accueillir au final un taux plus élevé de jeunes Bruxellois dans les établissements d'enseignement supérieur.

69. Or un accroissement du nombre d'étudiants plus rapide que celui du financement est un problème majeur pour l'enseignement supérieur. La diminution des moyens financiers par étudiant (surtout côté francophone) implique une réduction des taux d'encadrement. Cela pénalise, faute d'accompagnement, les étudiants les plus fragiles issus de milieux socioculturels plus modestes. Sans perspective budgétaire plus favorable, on risque même de voir ressurgir des volontés d'examen d'entrée, renforçant l'écramage social alors que la Belgique se distingue déjà par un taux d'accès à l'enseignement supérieur stable depuis 2000¹⁹ (il augmente dans la plupart des pays de l'Union européenne). Par ailleurs, la réduction des taux d'encadrement diminue le temps consacré à la recherche et détériore les conditions de travail [Lambert, 2013].

70. L'enjeu d'un accès et d'une réussite pour le plus grand nombre est d'autant plus important pour Bruxelles que sa structure économi-

que et les emplois proposés sont de plus en plus adaptés à des travailleurs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire [Vandermotten *et al.*, 2009]. Plus pernicieusement, en période de chômage élevé touchant aussi, bien que moins fortement, les étudiants issus du supérieur [Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2013], les processus de déqualification en cascade font qu'ils occupent de plus en plus des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés [Deville, 2008]. Cela tend à renforcer leur avantage compétitif par rapport aux moins qualifiés, du moins dans le secteur privé où les barèmes liés aux diplômes balisent moins les pratiques de recrutement que dans le secteur public. Dans le cadre de la déqualification en cascade, le bénéfice individuel du diplôme rentre cependant en contradiction avec l'intérêt collectif en amplifiant le chômage structurel des moins qualifiés, mais tend aussi à limiter ce bénéfice individuel en termes de salaire.

71. Au-delà de l'amélioration des compétences de la population en place, dans une logique endogène, les institutions d'enseignement supérieur peuvent aussi contribuer au capital social dans une logique exogène, par le recrutement extrarégional et international des étudiants. De jeunes diplômés peuvent s'installer dans la ville dans laquelle ils se sont forgé des attaches au cours de leurs études. C'est un potentiel intéressant dans le cadre du renforcement de la position nationale et internationale de Bruxelles. Par contre, sur le plan du financement par l'impôt au lieu de domicile, c'est plus l'aire métropolitaine qui bénéficie de ce processus de fixation que la Région bruxelloise *stricto sensu*. Le niveau de qualification tend à allonger la distance domicile-travail [Verhetsel *et al.*, 2009 ; Marissal *et al.*, 2006] et à augmenter la probabilité de sortie vers la périphérie dans le cadre des migrations résidentielles [Wayens *et al.*, 2009], même si les travailleurs des institutions internationales, à qualification identique, contribuent un peu moins à la périurbanisation [Vandermotten *et al.*, 2007].

3.3. Une internationalisation croissante à articuler avec la ville

72. Comme on l'a déjà noté dans l'introduction, l'internationalisation de l'enseignement supérieur à Bruxelles s'est intensifiée, au cours des dernières décennies, sous la forme de la mobilité entre étudiants, cher-

¹⁹ En réalité, ce taux progresse en Flandre mais diminue en Wallonie et à Bruxelles.

cheurs et enseignants. En tout cas, diverses mesures ont été prises au niveau de l'Union européenne destinées à rendre possible, stimuler et faciliter de tels mouvements de migration. Ceci est sans aucun doute un objectif politique explicite en accord, dans le contexte européen, avec la Déclaration de Bologne [Eurydice ; 2009] qui place l'intégration des IES en tête de ses objectifs. Le programme Erasmus avait déjà prévu précédemment (dès 1987) la promotion de la mobilité internationale (européenne) entre les étudiants. Enfin, la recherche elle-même fait partie intégrante d'une dynamique européenne et globale. L'UE s'occupe activement de la construction d'un Espace européen de la recherche (EER), surtout via ses différents Programmes-cadres (FP, maintenant Horizon 2020). Ces programmes sont essentiellement orientés vers la promotion de projets R&D transnationaux, la mobilité des chercheurs et d'autres actions qui doivent aider à dépasser les frontières nationales dans la recherche (European Commission, 2014).

73. De nombreux dirigeants interrogés à propos de cette visée ont indiqué l'influence de ces processus de globalisation et d'eupéanisation sur la politique de l'enseignement supérieur et sur les activités de recherche et d'enseignement lancées ou soutenues par les universités. L'impact de ce double processus est tel qu'il a été qualifié d'existentiel parce que les activités qui se déroulent dans un environnement international très compétitif ont des effets sur le fonctionnement même de la machine académique, ne serait-ce que sous la forme d'un net glissement vers un enseignement en anglais et vers des programmes destinés aux étudiants internationaux. Non seulement l'augmentation du nombre de ceux-ci à Bruxelles a des implications sur l'enseignement supérieur dispensé et sur la politique linguistique qui y est associée, mais elle place aussi un grand nombre d'acteurs publics et parapublics devant des défis concrets. Ainsi, diverses personnes interrogées ont évoqué la nécessité d'une collaboration plus forte avec les administrations communales et d'une meilleure coopération de celles-ci entre elles, ces administrations intervenant notamment dans l'enregistrement des étudiants internationaux. Il en est de même pour le logement de ces derniers et l'accessibilité des campus. En d'autres termes, le degré d'attractivité de Bruxelles pour les étudiants internationaux a aussi des répercussions dans des domaines qui sortent du cadre strict de l'enseignement supérieur.

74. Indépendamment de la question de l'accueil des étudiants (et des chercheurs/enseignants) internationaux, les personnes interrogées ont également fait allusion aux tensions que pourrait induire la confrontation de la mobilité des étudiants internationaux à l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants bruxellois. Dans cette optique, un danger potentiel est évoqué : pour des considérations stratégiques, les universités pourraient être tentées de préférer attirer des étudiants internationaux au risque de perdre (partiellement) le caractère local/régional de leur implantation. Cette thématique est particulièrement significative à Bruxelles, qui doit faire face à des défis importants (décrochage scolaire, ségrégation, bien-être scolaire, etc.) dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

75. Un autre exemple nettement visible de tension se retrouve au niveau de la recherche où la pression à publier (dans des revues internationales reconnues) entre en concurrence avec les sources de financement disponibles. S'oppose potentiellement ici la poursuite de l'« excellence », orientée vers un objectif international clair, à la valorisation de la connaissance et à l'offre de services à la société bruxelloise.

3.4. Construire un modèle de valorisation post-industriel

76. La valorisation est un concept large qui n'est utilisé dans le contexte de l'enseignement et de la recherche que dans un petit nombre de pays. Les définitions qu'on lui donne sont donc multiformes, voire contradictoires. Par essence, tout transfert de connaissance est une forme de valorisation – donc aussi l'enseignement et la publication de travaux académiques – mais concrètement ce concept désigne principalement les processus et activités par lesquels les chercheurs (ou d'autres) tentent de « traduire », d'« utiliser » ou de faire « utiliser » les résultats de leurs recherches en dehors du cadre strict de l'enseignement et de la recherche. On peut distinguer deux types de valorisation : commerciale, économique ou financière, d'une part, sociale ou sociétale, d'autre part. La valorisation constitue donc un élément fondamental des diverses missions que les IES s'attribuent ou se voient attribuer et elle se situe à l'intersection de la recherche et de l'offre de services (la troisième mission des universités).

77. La méthode d'élaboration et le contenu des stratégies de valorisation des IES dépendent d'une multitude de facteurs, tels que le cadre politique et les mécanismes généraux de financement de l'écosystème dans lesquels ces IES se trouvent, la disponibilité d'instruments de financement spécifiquement adaptés, le contexte régional et l'ancrage socio-institutionnel et les choix stratégiques spécifiques de l'institution. Ceci vaut évidemment aussi pour Bruxelles, où il faut tenir compte du fait que la communautarisation de l'enseignement et de la politique scientifique ont entraîné le développement de mécanismes et instruments de financement distincts.

78. De manière générale, on peut affirmer que les mécanismes de financement sont correctement adaptés aux formes économique, financière et/ou commerciale de valorisation, mais non, ou seulement dans une mesure très restreinte, à la valorisation sociale. En outre, la nature de l'écosystème financier est telle que celui-ci ne stimule ni les institutions elles-mêmes ni les chercheurs individuels à développer des initiatives relatives à la valorisation sociale. Une analyse de la valorisation de la recherche dans les sciences sociales et humaines, commandée par le Vlaamse Raad voor Wetenschap en Innovatie (Conseil flamand pour la Science et l'Innovation) [Gijssels et Steenssens, 2011] a montré que les chercheurs ne sont pas a priori opposés à la valorisation, mais que, étant donné le manque de temps et l'absence d'évaluation positive de telles initiatives (qui se traduirait par des incitations financières et des perspectives de carrière), dans la plupart des cas, ils ne souhaitent pas s'investir dans le lancement de pistes de valorisation. Notre enquête, menée à grande échelle parmi les universitaires bruxellois, confirme cette constatation pour le cas de Bruxelles également.

79. Pour les IES bruxelloises, ce résultat est important. Étant donné leur ancrage dans l'environnement d'une grande ville, la question se pose de la façon dont les IES peuvent et souhaitent tracer des pistes de valorisation sociale et économique, orientées vers les besoins sociaux et économiques de cet environnement. La réalisation de cet objectif ne sera rendue possible que par des mécanismes et instruments de financement adaptés et par la reconnaissance de la valorisation en tant qu'activité à part entière pour les chercheurs individuels.

80. Le discours de plusieurs personnes interrogées se situe dans le prolongement de ces constatations. Le manque de temps auquel les universitaires sont confrontés et la faiblesse des stimuli (tant sur le plan des possibilités de financement que sur celui de la carrière académique) sont à nouveau pointés du doigt comme des facteurs d'inhibition importants. En ce qui concerne la valorisation actuelle de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, les dirigeants interrogés renvoient à certaines initiatives qui ont déjà été prises principalement dans la sphère économique (comme le financement du transfert de technologie). Les avis négatifs émis sur ce thème peuvent être répartis en deux grands groupes. Dans le premier, les personnes interrogées perçoivent le lien entre les acteurs académiques et le monde industriel bruxellois actuel comme très ténu et non structuré. De plus, ce mécanisme de valorisation est fortement orienté vers la recherche en technologie et en sciences appliquées, alors que Bruxelles a surtout une économie de services, qui compte de nombreuses PME, pour lesquelles la collaboration avec les acteurs académiques dans la recherche et l'innovation n'est pas une évidence. Il faudrait déployer des efforts plus importants pour les faire changer d'avis. Dans le deuxième groupe, les dirigeants interrogés s'accordent largement pour dire que le concept de valorisation devrait être étendu, notamment aux sciences sociales et humaines. On entrevoit ici encore de grosses difficultés et certaines personnes interrogées parlent même de terrain inculte. En tout cas, le potentiel présent est fortement sous-exploité. À ce sujet, on pense spécifiquement au soutien et à la promotion de la recherche impulsée par des défis sociaux (sans finalité économique, ni résultat quantifiable évidents). Ici se pose également la question de l'utilisation des connaissances acquises et de l'introduction de celles-ci dans un système urbain intégré du savoir. En tout cas, dans les études tant nationales qu'internationales, on considère le traditionnel transfert unilatéral de la connaissance des IES vers la société comme périmé et on recherche des formes plus interactives d'échanges dans lesquels les dirigeants seraient impliqués dans des pistes de valorisation où ils trouveraient même un lieu de cocréation active [Gijssels et Steenssens, 2011].

3.5. Comment vraiment faire de Bruxelles la plus grande ville étudiante du pays ?

81. Les institutions d'enseignement supérieur marquent clairement la ville de leur empreinte sous la forme de bâtiments et campus universitaires, de logements d'étudiants, d'espaces de culture et de loisirs et de réseaux d'infrastructure et de mobilité. Cet *environnement immobilier* doit être construit, géré, adapté et entretenu, ce qui en fait l'objet de l'attention des gestionnaires des universités, des organismes publics et du monde des affaires. Dans un contexte de compétition à la fois entre les villes et entre les universités tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale, ces espaces universitaires urbains donnent souvent lieu à des projets stratégiques de développement dans lesquels des partenaires publics et privés collaborent dans le but de mettre l'université et la ville aux mains d'investisseurs potentiels et de personnels et d'étudiants de plus en plus mobiles.

82. La politique des IES dans ce domaine est également critiquée. Certains acteurs interrogés affirment que les universités et hautes écoles se comportent comme tout acteur urbain, c'est-à-dire en fonction de leurs propres intérêts. Ils évoquent notamment l'achat/vente de terrains et d'immeubles ainsi que le rôle de développeurs de projets, mais aussi les échanges limités voire absents avec la ville et les acteurs urbains. Il est clair qu'il s'agit là d'une problématique importante : pour les cas étrangers, on cite la contribution positive que les IES peuvent apporter à leur environnement à travers la gestion et le développement de leurs campus. Dans cette optique, l'utilisation de l'espace pratiquée par les IES est considérée comme devant être exemplaire. Or, dans ce domaine, les IES bruxelloises ont encore pas mal d'étapes à franchir, par exemple en élargissant leur vision de la gestion et du développement spatial et en se tournant vers une vue générale du développement des campus ainsi que des besoins de l'environnement et de l'interaction avec celui-ci. En même temps, certaines personnes interrogées notent les changements qui se produisent dans ce domaine ou au moins l'intention de progresser. Le projet de réaffectation des anciennes casernes de gendarmerie constitue dès lors un enjeu urbanistique mais aussi en matière de gouvernance. Les relations qu'une institution entretient avec son environnement urbain sont complexes et dépendent de nombreux facteurs : la localisation dans la ville, la nature de

l'environnement, le plan d'implantation du campus, la taille de l'institution, la croissance du nombre d'étudiants, l'idéologie et la culture de gestion et, bien sûr, la pression financière, autant d'éléments qui influencent le comportement d'une institution à l'égard de son environnement.

83. Dans le cas de Bruxelles, une partie importante de l'intérêt se porte actuellement sur le problème du logement des étudiants. Les défis se situent sur plusieurs plans : nombre insuffisant, absence de statut juridique (un « bail d'étudiant » n'est pas toujours proposé) et manque de contrôle de la qualité. De nombreux étudiants doivent affronter la concurrence qui sévit sur le marché très limité de la location. Il n'y a pas non plus de réglementation des tarifs de location. Les personnes interrogées en concluent que, dans certains cas, les IES bruxelloises ne peuvent convaincre les étudiants, tant belges qu'étrangers, de s'inscrire dans une institution bruxelloise parce qu'il n'y a aucune perspective de logement à prix abordable. Il va de soi aussi que cette situation défavorise les étudiants moins aisés et qu'elle a également des effets indirects : les étudiants non-bruxellois qui ne logent pas « en kot » ne peuvent pas se familiariser avec la ville, ce qui pose le problème de leur intégration future dans celle-ci.

84. Certaines étapes ont été franchies dans le but de résoudre le problème du logement des étudiants. Pour ceux des institutions d'enseignement supérieur néerlandophones, a été créé, avec l'appui des Autorités flamandes et de la Vlaams Gemeenschap Commissie (VGC), le BR(IK (dans la foulée d'initiatives précédentes). Cet organisme gère notamment un certain nombre de kots, mais, surtout, il accorde un label de qualité à ceux qui appartiennent à des propriétaires privés et aide les étudiants dans la recherche et la gestion de leur kot (notamment via un contrat-type). Début 2014, la création d'un équivalent francophone, la « Plateforme Logement Etudiant », est à l'étude avec l'appui financier de la Région de Bruxelles-Capitale. Malgré ces diverses avancées, les défis restent importants et la problématique du logement mériterait d'être traitée de manière coordonnée entre francophones et néerlandophones. De ce point de vue, la régionalisation de la législation en matière de bail, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014, est de nature à permettre d'aller de l'avant, de même que certaines dispositions du nouveau Code bruxellois du logement.

85. Si le développement des campus et leur intégration dans la ville représentent des enjeux importants, leur localisation relativement périphérique contribue à « invisibiliser » le statut de Bruxelles comme plus grande ville étudiante du pays. Or, comme on l'a vu, presque la moitié des étudiants bruxellois fréquentent des institutions d'enseignement supérieur qui ne se trouvent pas sur l'un de ces campus mais, pour l'essentiel, au cœur de la ville, et dans le Pentagone en particulier. On devrait donc considérer ces institutions comme les « têtes de pont » de l'enseignement supérieur bruxellois pour les nombreux visiteurs (travailleurs, chaland, touristes...) qui fréquentent la ville centrale. Mais pour que cette visibilité de l'enseignement supérieur dans la ville soit effective, un certain nombre d'actions doivent encore être entreprises, que ce soit au niveau de la signalétique, du logement (par exemple, au-dessus des commerces, offre qui pourrait particulièrement bien convenir à une population étudiante), du commerce (alimentation, horeca, wasserette, etc.), de la mobilité (en particulier la nuit) ou des équipements (lieux d'étude, de sport...). Du côté des institutions d'enseignement supérieur, cela suppose aussi d'accroître leurs efforts d'ancrage et d'ouverture sur la ville, en partenariat avec les autres acteurs urbains, notamment culturels. C'est d'insertion fine dans une ville multifonctionnelle dont il s'agit, avec un effet-levier important possible notamment en termes de créativité et d'innovation, d'animation, et d'activités économiques induites.

Conclusion

86. Cette note de synthèse est la première tentative réalisée à ce jour pour cerner, de manière globale, le rôle et l'importance de l'enseignement supérieur à Bruxelles dans ses interactions avec la ville et le développement urbain.

87. Pourquoi a-t-il fallu attendre aussi longtemps pour réaliser une telle étude alors que les recherches sur Bruxelles, menées depuis de longues années dans nos universités, sont aussi nombreuses que très diversifiées ? La réponse à cette interrogation est probablement liée au fait que la « rencontre » entre les préoccupations des Autorités régionales bruxelloises et celles des institutions d'enseignement supérieur (IES) est un phénomène relativement récent, un retard probablement lié au fait que la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) ne dispose pas de compétences en matière d'enseignement. Au cours des dernières années, le contexte s'est toutefois fortement modifié et, à la lueur notamment du boom démographique, l'ensemble des acteurs régionaux a peu à peu pris conscience de l'importance du défi que constituait aujourd'hui, l'éducation des jeunes bruxelloises, depuis l'enseignement fondamental jusqu'au supérieur.

88. Cette prise de conscience a toutefois largement dépassé le cadre de la formation stricto sensu pour s'étendre à la reconnaissance du rôle de l'enseignement supérieur comme acteur majeur du développement urbain (par exemple dans le projet de Plan régional de développement durable). De leur côté, les IES se sont elles aussi rendues compte que leur fragmentation ne facilitait pas une réelle prise en considération de leur rôle dans la cité, de leurs difficultés propres mais aussi des énormes potentialités qu'elles recèlent pour la RBC. La création du *Brussels Studies Institute (BSI)*, une plateforme de collaboration interuniversitaire pour la recherche sur Bruxelles, illustre bien cette nouvelle volonté des IES (et plus particulièrement ici des universités bruxelloises) de parler d'une seule voix et d'aller à la rencontre des Autorités régionales.

89. Pas moins de 51 IES sont aujourd'hui présentes sur le territoire de la RBC. Un peu plus de la moitié (27) - représentant l'essentiel des effectifs étudiants - sont reconnues officiellement et financées principalement (à l'exception de deux d'entre elles) soit par la Communauté

française (Fédération Wallonie-Bruxelles), soit par la Communauté flamande (Vlaamse Overheid). Mais - phénomène assez récent - plus de vingt IES internationales et/ou privées viennent compléter cet ensemble, preuve s'il en est de l'attrait de Bruxelles sur la scène internationale.

90. Nous ne reviendrons pas ici sur les causes proches ou lointaines de cette fragmentation qui fait écho, pour une part, à l'évolution historique de la Belgique, ni sur les problèmes de gouvernance que pose à Bruxelles la coordination des deux principaux systèmes d'enseignement (flamand et francophone) qui fonctionnent selon des logiques de plus en plus distinctes (cf. le point 1 de la note). Retenons toutefois qu'à cette segmentation institutionnelle répond le caractère fragmentaire des données disponibles et l'on comprendra la gageure que représente l'écriture de cette note de synthèse et la nécessité de poursuivre l'effort si l'on veut éviter que cet exercice ne soit qu'un « one shot ».

91. L'une des premières priorités de cette note fut tout simplement de consolider les chiffres relatifs au nombre d'étudiants fréquentant les IES. Dans ce domaine, des informations très variables ont circulé jusqu'ici sans qu'il soit jamais possible de vérifier exactement les données. Notre étude montre que si l'on s'en tient aux seules IES reconnues (« subsidiées »), on compte plus de 86.000 étudiants dans le supérieur à Bruxelles (chiffres 2010-11), ce qui représente pour ce niveau d'enseignement près d'un quart des étudiants en Belgique et fait de Bruxelles - et de loin ! - la plus grande ville étudiante du pays.

92. Pourquoi cette réalité, pourtant fondamentale, est-elle si peu connue et si peu visible ? Plusieurs éléments d'explications peuvent être avancés : la fragmentation du paysage de l'enseignement supérieur déjà mentionnée mais aussi le poids relatif de ces étudiants dans une ville de près de 1,2 million d'habitants, l'implantation multipolaire et la dispersion des IES à Bruxelles (40% des étudiants fréquentent des institutions bruxelloises qui ne sont pas situées sur l'un des principaux campus de la Région) et le fait que le domicile légal de la toute grande majorité des étudiants est à Bruxelles (37%) ou dans le Brabant wallon et flamand (27%), ce qui tend à diluer leur présence dans la ville (la mobilité estudiantine en Belgique est en effet assez faible).

93. Que sait-on de ces 86.000 étudiants ? Les statistiques montrent tout d'abord que leur nombre a augmenté de 20% au cours de 10 dernières années, ce qui pose bien entendu un gros problème de financement (du côté francophone, l'enveloppe financière est figée depuis 20 ans). Nos chiffres montrent par ailleurs que 28% d'entre eux fréquentent une institution néerlandophone et 72% une institution francophone. 51 % fréquentent l'université et 49 % une Haute Ecole ou une Ecole supérieure des arts. Les étudiants bruxellois sont avant tout des étudiantes (57% des inscrits), même si des différences importantes subsistent selon les filières. 23% d'entre eux n'ont pas la nationalité belge et 7% ne sont pas ressortissants de l'Union européenne, ce qui ne veut pas dire qu'ils viennent tous de l'étranger puisque Bruxelles est une ville internationale dont 33% de la population est aujourd'hui de nationalité étrangère. En outre un grand nombre d'étudiants (900 rien que pour l'ULB, la VUB et l'USL-B) choisissent chaque année d'effectuer un séjour d'échange Erasmus à Bruxelles, ce qui représente un nombre légèrement plus élevé que celui des étudiants « sortants ». Les étudiants des IES de Bruxelles sont inscrits dans des filières très diversifiées mais avec une forte dominance des sciences humaines au sens large, qui ont absorbé l'essentiel de la massification de l'accès aux études supérieures depuis les années 1960. On ajoutera que l'importance des « filières créatives » (arts, architecture...) s'explique par la présence de nombreuses institutions artistiques et de trois écoles d'architecture. Quant à la situation sociale des étudiants, il est important de noter que près de 20% d'entre eux bénéficient d'une bourse d'études qui est toutefois encore insuffisante pour environ 1500 étudiants forcés de recourir à l'aide des CPAS.

94. La part des étudiants qui ne résident pas chez leurs parents pendant la semaine (les « koteurs ») serait de l'ordre de 60% pour les universités, probablement beaucoup moins parmi les étudiants du supérieur de type court (information non disponible). Mais les « koteurs » au sens strict (en résidence universitaire, studio individuel ou chambre chez un particulier) ne représentent que 45% des étudiants universitaires interrogés ne résidant pas chez leurs parents (chiffres de l'enquête ADT-ATO). La colocation, notamment, fait que les étudiants sont aujourd'hui majoritairement présents dans les segments « normaux » du

marché du logement où ils entrent en concurrence avec les autres habitants de la ville à la recherche d'un toit.

95. L'enseignement supérieur dépasse bien sûr la formation des étudiants et est, surtout dans les universités, constamment irrigué par la recherche. Sur ce point, il est intéressant de souligner que la Région bruxelloise a un taux d'investissement en recherche et développement (R&D) très faible tant en regard des objectifs européens que de la moyenne européenne et de la situation des autres régions belges voire de certaines régions-capitales européennes. En 2011, ce taux s'élevait pour la Région bruxelloise à 1,4% du PIB contre un peu plus de 2,4% en Flandre et 2,5% en Wallonie. À Bruxelles, ce sous-investissement est principalement lié au faible taux des dépenses en R&D du secteur privé, qui ne représentent que 50% des investissements contre 57% en Flandre et 75% en Wallonie. Le sous-investissement privé s'explique en bonne partie par la faiblesse relative du tissu industriel de haute technologie ou moyenne-haute technologie, ce qui est compréhensible vu le caractère exigu et urbanisé du territoire bruxellois et son statut de ville internationale fortement lié aux fonctions administratives. Une grande partie de l'industrie pharmaceutique de l'aire métropolitaine est par exemple localisée dans la Brabant wallon. Les dépenses de R&D privée étant souvent le fait de grandes entreprises industrielles, le faible poids décisionnel de Bruxelles dans la sphère économique et le déclin du capitalisme belge au profit d'entreprises transnationales jouent également un rôle. La R&D étant un secteur stratégique, il est souvent associé aux sièges sociaux des entreprises internationales, de moins en moins nombreux en Belgique.

96. Tant le manque d'investissement privé que la densité des institutions supérieures d'enseignement font qu'en Région bruxelloise, la majorité (59%) des 15.288 travailleurs (64% si on ne considère que les chercheurs) du secteur de la R&D travaillent en fait dans le secteur académique. L'essentiel d'entre eux sont localisés dans une université. Les Hautes Ecoles ne sont pas totalement absentes de ce créneau (surtout celles proposant des masters dans les domaines technologiques), mais leur mode de financement et leurs modalités de fonctionnement font que leur contribution reste marginale.

97. On le sait, les financements européens occupent aujourd'hui une place sans cesse croissante dans le financement de la recherche par rapport aux financements belges et régionaux. Il est toutefois intéressant de souligner la place particulière que tient Bruxelles dans ces financements européens. Ainsi, dans le septième programme-cadre, 29% du budget alloué à la Belgique a été attribué à des institutions situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci bénéficie du fait qu'elle est le siège de nombreuses institutions et organisations internationales de coordination de la recherche qui sont fortement représentées dans ce budget. Les acteurs « belges » (stricto sensu) de Bruxelles obtiennent, quant à eux, 15% de l'ensemble du financement attribué à la Belgique, ce qui reste remarquable. Avec 233 projets, les universités, les hôpitaux universitaires et les Hautes Ecoles y sont les acteurs les plus actifs.

98. En termes de publications, Bruxelles tire à nouveau son épingle du jeu. L'activité de publication par 10.000 habitants y est nettement plus élevée que dans le reste du pays et dans l'Europe des 28. Environ 70% des publications de la Région de Bruxelles-Capitale sont produites par les IES, les 30% restants le sont par des institutions publiques et des organisations et entreprises des secteurs économique et industriel. Un petit nombre de ces publications sont le fruit de collaboration entre ces deux groupes.

99. Enfin, l'analyse des sources de financement de la recherche à l'ULB, la VUB et l'USL-B montre que 30% des chercheurs financés par des fonds extérieurs le sont dans le cadre de projets répondant à la demande de commanditaires (parmi lesquels la RBC).

100. Le secteur de la santé à Bruxelles est un bel exemple d'intégration des différentes missions des IES : enseignement, recherche et services à la collectivité. Trois hôpitaux universitaires et trois hôpitaux généraux à caractère universitaire sont actifs sur le territoire régional. Ensemble, ils représentent 4.200 lits, soit 52,3% des lits de la Région bruxelloise et 7,8% de ceux disponibles en Belgique. Ils traitent ainsi 61% des patients hospitalisés à Bruxelles. Avec 12.108 personnes occupées (2012), ils sont un important employeur. Ces institutions traitent en outre des pathologies pointues (traumatologie multiple, cancérologie...) qui font que leur rayonnement dépasse largement le cadre régional :

55% des patients hospitalisés dans un hôpital universitaire bruxellois sont des Bruxellois, 23% viennent de Flandre, 20% de Wallonie et 2% sont domiciliés à l'étranger.

101. Si le secteur de la santé est sans doute l'un des plus visibles, de nombreuses autres formes de service à la société sont pratiquées par les IES, comme les programmes Schola et Brutus (visant à faire profiter les jeunes en difficultés scolaires de l'aide d'étudiants) et de nombreuses initiatives dans le domaine social et culturel.

102. Les IES constituent aussi un important acteur économique, ne serait-ce que par le volume de leurs dépenses. Si l'on regarde seulement les quatre universités actives à Bruxelles (ULB, VUB, USL-B et UCL-Woluwe²⁰), nous constatons que l'ensemble de leurs revenus pour 2012 se montait à quelque 617 millions d'euros, soit l'équivalent de 23% du budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

103. En tant qu'employeurs, les IES occupaient en 2011, plus de 16.000 personnes. En prenant également en compte les personnes travaillant dans les hôpitaux universitaires, on atteignait un total de plus de 28.000 personnes, soit 4,5% de l'emploi salarié de la RBC. Il faut y ajouter les jobs étudiants. L'enquête ADT-ATO nous indique que 33% des étudiants universitaires interrogés travaillent durant leurs études. La plupart d'entre eux (63% des 33%) travaillent tout au long de l'année et 67% des jobs se situent en Région bruxelloise.

104. L'ampleur de la présence des IES est donc manifeste dans plusieurs domaines et touche, de façon directe, plus de 115.000 personnes (étudiants et travailleurs).

105. Cette note de synthèse avait enfin pour intention de revenir sur les grands débats actuels relatifs au rôle des institutions d'enseignement supérieur dans une ville-région.

106. Le premier concerne la production de savoirs. Si les universités et hautes écoles ne possèdent pas de monopole en ce domaine leur poids y est considérable et elles ont un véritable défi social à relever: créer des « points de rencontre » et des « ponts » pour permettre aux différents acteurs (qui travaillent encore trop souvent dans des sphères

séparées) de communiquer entre eux de manière structurelle et transversale. Ce constat est d'autant plus important au sein d'un paysage bruxellois fragmenté.

107. Un deuxième débat porte sur la globalisation et l'eupéanisation de l'enseignement supérieur. Cette question s'illustre de plusieurs manières, dont la plus visible pour les institutions d'enseignement supérieur à Bruxelles est l'internationalisation croissante de leurs étudiants, chercheurs et enseignants. Ce double processus de globalisation et d'eupéanisation encourage, entre autres, des politiques de renforcement de l'excellence et le développement de projets d'enseignements anglophones et multilingues, notamment en vue de favoriser la mobilité internationale. Dans un contexte où le taux d'accès à l'université ne croît plus en Belgique (contrairement à ce que l'on observe pour les autres pays de l'OCDE), il existe des tensions entre d'une part l'internationalisation, et d'autre part la démocratisation de l'enseignement supérieur (c'est à dire l'accès à celui-ci pour tous les jeunes Bruxellois). En effet, la dualisation socio-économique croissante de la population bruxelloise est un phénomène bien connu qui se traduit évidemment dans le champ de l'enseignement supérieur. Cette question est étroitement liée à celle du financement de l'enseignement supérieur par les autorités concernées (et donc aux différences existant sur ce point entre les deux Communautés).

108. Enfin, un troisième débat est relatif au rôle des institutions d'enseignement supérieur dans l'économie et la société de la connaissance. Sur ce point, l'attention s'était jusqu'à présent quasi exclusivement focalisée sur la recherche-développement et les transferts de technologies entre les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises. Nous avons montré qu'au cours des dernières décennies un intérêt croissant a vu le jour pour tout ce que l'on nomme la valorisation sociale des connaissances et des expertises académiques. A ce propos, notre étude pointe toutefois certaines sources de tension : faut-il se limiter à délivrer un savoir « universel » ou les institutions d'enseignement supérieur doivent-elles aussi faire profiter plus largement de leurs connaissances tous les acteurs de la ville-région, voire coproduire certains de ces savoirs avec eux ?

²⁰ HUB n'est pas pris en compte faute de données comparables.

109. Sur ce dernier point, notre étude montre qu'une série de réalisations peuvent être alignées qui témoignent de l'engagement de plus en plus important des IES dans la vie de la Région, mais beaucoup reste à faire, plus particulièrement dans les domaines liés aux sciences sociales et humaines.

110. Notre étude montre toutefois que pour mieux utiliser le formidable potentiel représenté par ces institutions d'enseignement supérieur, plusieurs conditions devraient être remplies. Il conviendrait tout d'abord de disposer d'un cadre politique et d'un mécanisme de financement permettant de stimuler ce genre de valorisations sociales. Les institutions d'enseignement supérieur elles-mêmes pourraient également prendre une série de mesures internes (le manque de temps et le peu de considération pour ce genre d'activités dans la carrière académique ont régulièrement été invoqués comme des facteurs inhibiteurs). Enfin, les acteurs publics et parapublics bruxellois ont aussi un rôle important à jouer notamment à travers une politique offrant des ressources financières suffisantes pour réaliser de telles actions de valorisation).

111. Si ces débats sont loin d'être tranchés, une conclusion s'impose déjà très clairement : le potentiel offert par l'exceptionnelle concentration d'institutions de l'enseignement supérieur à Bruxelles pour le développement de la ville-région reste encore largement sous-utilisé.

Bibliographie

- ADISIF, 2013. *La Recherche dans les Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Premier aperçu*. Bruxelles : Conseil Général des Hautes Ecoles.
- ALALUF, Mateo, IMATOUCHAN, Najat, MARAGE, Pierre, PAHAUT, Serge, SANVURA, Robertine, VALKENEERS, Ann et VAN-HEERSWYNGHELIS, Adinda, 2003. *Les filles face aux études scientifiques : réussite scolaire et inégalités d'orientation*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- BELSP0, 2013. *Annual Report on Science and Technology Indicators for Belgium*. Bruxelles : Belgian Science Policy Office. Disponible à l'adresse : www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/BRISTI/BRIST_Indic_2013_en.pdf
- BOSCHMA, Ron, 2005. Proximity and innovation: a critical assessment. In : *Regional studies*. 2005. Vol. 39, n° 1, pp. 61-74.
- CHALTIN, Karen et JANSSENS, Rudi, 2013. *Briefing. Het hoger onderwijs in Brussel*. Bruxelles : BRIO. Disponible à l'adresse : www.briobrusse.be/assets/matrix_fiches/fiche_nl_hoger_onderwijs_brio-1.pdf
- CICILLE, Patricia et HALBERT, Ludovic, 2012. *Quelles métropoles en Europe? Des villes en réseau. Tome 2. Analyses thématiques*. Paris : DATAR. Travaux en ligne, 11. Disponible à l'adresse : www.datar.gouv.fr/travaux-en-ligne
- CLERBOIS, Isabelle, ERNAELSTEEN, Christophe, DEJARDIN, Marcus et MIGNOLET, Michel, 2013. Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique. Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ». In : *CERPE. Cahiers de recherche. Série Politique Economique*. 2013. N° 70, pp. 124.
- CORIJN, Eric et DE LANNOY, Walter, 2000. *Crossing Brussels. La qualité de la différence. De kwaliteit van het verschil*. Bruxelles : VUB-Press.
- CORIJN, Eric, VANDERMOTTEN, Christian, DECROLY, Jean-Michel et SWYNGEDOUW, Erik, 2009. *Etats Généraux de Bruxelles, note de*

- synthèse n°13. Bruxelles, ville internationale. In : *Brussels Studies*. 2009. pp. 112. www.brusselsstudies.be
- CORIJN, Eric et VLOEBERGHS, Eefje, 2009. *Bruxelles ! Bruxelles* : VUBPRESS.
- DAVID, Quentin, PEETERS, Didier, VAN HAMME, Gilles et VANDERMOTTEN, Christian, 2013. Is bigger better? Economic performances of European cities, 1960–2009. In : *Cities*. 2013. Vol. 35, pp. 237-254.
- DE BRUYCKER, Philippe, 1999. Bruxelles et l'autonomie fiscale. In : WITTE, Els, DUMONT, Hughes, ALLEN, André et ERGEC, Rusen, *Het statuut van Brussel/Bruxelles et son statut*. p. 122.
- DE WILDE, Marjolijn, DE GROOF, Marian, CARPENTIER, Sarah, TORFS, Dirk, HERMANS, Koen, CANTILLON, Bea et CUYPERS, Daniël, 2011. *Les étudiants et le droit à l'intégration sociale ou le droit à l'aide sociale*. Bruxelles : SPP Intégration sociale. Disponible à l'adresse : www.mi-is.be/sites/default/files/doc/rapport_de_recherche_etudiants_et_aide_sociale.pdf
- DEFEYT, Philippe, 2012. *Le point sur les jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration « étudiant »*. Ottignies : Institut pour un Développement Durable. Disponible à l'adresse : www.iddweb.eu/docs/etudiants.pdf
- DEMEUSE, Marc, FRIANT, Nathanaël, HINDRYCKX, Geneviève, KHEDER, Louay, LAFONTAINE, Dominique, LAMBERT, Jean-Paul, MALAISE, Stéphanie, PASSETTI, Quentin, TAYMANS, Michèle et VERDONCK, Magali, 2013. *Etude interuniversitaire portant sur le financement complémentaire et différencié des institutions de l'enseignement supérieur en fédération Wallonie-Bruxelles - synthèse*. Bruxelles : Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'enseignement supérieur. Disponible à l'adresse : hdl.handle.net/2268/153434
- DOTTI, Nicola Francesco, FRATESI, Ugo, LENZI, Camilla et PERCOCO, Marco, 2013. Local Labour Markets and the Interregional Mobility of Italian University Students. In : *Spatial Economic Analysis*. 2013. Vol. 8, n° 4, pp. 443-468.
- DROESBEKE, Jean-Jacques, HECQUET, Ignace et WATTELAR, Christine, 2001. *La population étudiante: description, évolution, perspectives*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- DUMONT, Hugues et VAN DROOGHENBROECK, Sébastien, 2011. L'interdiction des sous-nationalités à Bruxelles. In : *Administration Publique*. 2011. Vol. 3, n° 3, pp. 201-227.
- DUPRIEZ, Vincent, MONSEUR, Christian et VAN CAMPENHOUDT, Maud, 2009. Etudier à l'université : le poids des pairs et du capital culturel face aux aspirations d'études. In : *Les cahiers de recherche en éducation et formation*. 2009. N° 75, pp. 332.
- EUROPEAN COMMISSION, 2014. *Europe 2020 – Europe's growth strategy*. Disponible à l'adresse : ec.europa.eu/europe2020
- EURYDICE, 2012. *L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012 : rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne*. Bruxelles : Commission européenne. Disponible à l'adresse : eacea.ec.europa.eu/education/eurydice
- FLORIDA, Richard L., 2002. *The rise of the creative class: and how it's transforming work, leisure, community and everyday life*. New-York : Basic books.
- GIJSELINCKX, Caroline et STEENSSENS, Katrien, 2011. *Naar waarde geschat. Valorisatie van onderzoek in de humane en sociale wetenschappen*. Bruxelles : Vlaamse Raad voor Wetenschap en Innovatie. Disponible à l'adresse : www.vrwi.be/publicaties/studiereeks-22
- GLAESER, Edward L et REDLICK, Charles, 2008. *14374: Social Capital and Urban Growth*. Working Paper. National Bureau of Economic Research. Disponible à l'adresse : <http://www.nber.org/papers/w14374>
- GODDARD, John, 2009. *Re-inventing the civic university*. Londres : NESTA. Disponible à l'adresse : www.nesta.org.uk
- GROENEZ, Steven, HEYLEN, Vicky et NICAISE, Idès, 2010. *De opbrengstvoet van investeringen in het hoger onderwijs: een verkennend onderzoek Samenvatting van de onderzoeksresultaten*.

- Bruxelles : Vlaamse minister van Onderwijs. Disponible à l'adresse : www.ond.vlaanderen.be/publicaties
- IAMMARINO, Simona, 2005. An evolutionary integrated view of regional systems of innovation: concepts, measures and historical perspectives. In : *European Planning Studies*. 2005. Vol. 13, n° 4, pp. 497–519.
- INNOVATIVE BRUSSELS, 2013. *La Recherche à Bruxelles : faits et chiffres*. Disponible à l'adresse : www.innovativebrussels.irisnet.be
- KEATING, Michael, 2002. Governing cities and regions: territorial restructuring in a global age. In : *Global City Regions*. Oxford : Oxford University Press. pp. 370-391.
- LAMBERT, Jean-Paul, 2013. Accès à l'enseignement supérieur : un enjeu politique et économique majeur. In : *La Revue nouvelle*. 2013. N° 12, pp. 77-97.
- MALMBERG, Anders et MASKELL, Peter, 2006. Localized learning revisited. In : *Growth and Change*. 2006. Vol. 37, n° 1, pp. 1–18.
- MARISSAL, Pierre, MEDINA LOCKHART, Pablo, VANDERMOTTEN, Christian et VAN HAMME, Gilles, 2006. *Les structures socio-économiques de l'espace belge. Une exploitation des données de l'enquête socio-économique de 2001*. Bruxelles : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Disponible à l'adresse : statbel.fgov.be/fr/binaries/mono_200106_fr%5B1%5D_tcm326-36628.pdf
- MOLITOR, Michel, 2010. Les transformations du paysage universitaire en Communauté française. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2010. N° 2052-2053, pp. 1-100.
- MOULAERT, Frank et SEKIA, Farid, 2003. Territorial innovation models: a critical survey. In : *Regional studies*. 2003. Vol. 37, n° 3, pp. 289–302.
- NASSAUX, Jean-Pierre, 2011. Le nouveau mouvement bruxellois. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2011. N° 2103-2014, pp. 188.
- OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, 2013. *L'accès à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur en Région bruxelloise*. Bruxelles : Actiris. Disponible à l'adresse : www.actiris.be/marchemp/tabid/229/language/fr-BE/Liste-complete-des-publications.aspx
- OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL, 2013a. *Baromètre social*. Bruxelles : Commission communautaire commune. Disponible à l'adresse : www.observatbru.be
- OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL, 2013b. *Jeunes en transition, adultes en devenir*. Bruxelles : Commission communautaire commune. Disponible à l'adresse : www.observatbru.be
- GRIGNON, Claude, 2000. *Les conditions de vie des étudiants enquête OVE 1997*. Paris : Presses universitaires de France.
- OCDE, 2012. *Regards sur l'éducation 2012*. Paris : Organisation de Coopération et de Développement Économiques. Disponible à l'adresse : dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr
- OCDE, 2013. *Regards sur l'éducation 2013*. Paris : Organisation de Coopération et de Développement Économiques. Disponible à l'adresse : dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr
- ROESEM, Truus, DE SPIEGELAERE, Myriam, WAYENS, Benjamin, DEBOOSERE, Patrick, KESTELOOT, Christian, WILLAERT, Didier, GADEYNE, Sylvie, SLEGERS, Katrien, VAN CUTSEM, S., MARISSAL, Pierre, VANDERMOTTEN, Christian et CHARLES, Julie, 2006. *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles : Observatoire de la Santé et du Social - Commission communautaire commune. Disponible à l'adresse : www.observatbru.be
- RUZB-CHAB, 2007. *Les Hôpitaux Universitaires en Belgique*. Bruxelles : Raad van de Universitaire Ziekenhuizen van België - Conférence des Hôpitaux Académiques de Belgique.
- S.N., 2010. *La société civile bruxelloise se mobilise. États Généraux de Bruxelles*. Bruxelles : Le Cri.
- S.N., 2013. *Briefiche. BRUTUS Brusselse Tutoren voor Scholieren*. Bruxelles : BRIO. Disponible à l'adresse : http://www.briobrusse.be/assets/matrix_fiches/brio_fiche_brutus.pdf
- SERVICE GÉNÉRAL DU PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF, 2013. *Les indicateurs de l'enseignement 2013*. Bruxelles : Ministère de la

- Fédération Wallonie-Bruxelles. Disponible à l'adresse : www.enseignement.be
- TAYLOR, Peter J. et ARANYA, Rolee, 2008. A global 'urban roller coaster'? Connectivity changes in the world city network, 2000–2004. In: *Regional Studies*. 2008. Vol. 42, n° 1, pp. 1–16.
- UNGER, J., VANDERMOTTEN, C., WAYENS, B., BRISMEZ, C., DUCHEZ, J. P, LAYLA, S., MAULET, G., VINCKE, F. M et CHARRUADAS, P., 2004. *Itinéraire de l'Université libre de Bruxelles*. Bruxelles : Société Royale Belge de Géographie. Hommes & Paysages.
- UNGER, Jonathan, 2005. *Contribution de l'Université au développement de la Région de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles : Université libre de Bruxelles. Prospective Research For Brussels.
- VAN CAMP, Benjamin et WITMEUR, Olivier, 2009. Etats Généraux de Bruxelles, note de synthèse n°12. Bruxelles, région de la connaissance? In : *Brussels Studies*. 2009. pp. 113. www.brusselsstudies.be
- VAN CAMPENHOUDT, Maud et MAROY, Christian, 2010. Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études. In : *Les Cahiers de Recherche en Education et Formation*. 2010. N° 77, pp. 144.
- VAN LOON, Tania et LAURENT, Muriel, 2013. *Rapport statistique RBC de participation au 7ème programme-cadre*. Bruxelles : Impulse. Disponible à l'adresse : www.ncpbrussels.be/brussels-and-fp7-cip/statistics
- VAN WYNSBERGHE, Caroline, 2013. Institutional complexity as consensus model. In : *The Brussels reader: a small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles : VUB Press. pp. 94-107.
- VAESEN, Joost, 2008. *Osmose, dwang en tegenmacht? De verhoudingen tussen de openbare besturen in Brussel, 1970-2004*. Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel.
- VANDERMOTTEN, Christian, BIOT, Valérie et VAN HAMME, Gilles, 2007. *Impact socio-économique de la présence des institutions de l'Union européenne et des autres institutions internationales en Région de Bruxelles-Capitale. Éléments de mesure*. Bruxelles : IGEAT.
- VANDERMOTTEN, Christian, LECLERCQ, Els, CASSIERS, Tim et WAYENS, Benjamin, 2009. Etats Généraux de Bruxelles, note de synthèse n°7. L'économie bruxelloise. In : *Brussels Studies*, pp. 113. www.brusselsstudies.be
- VANDERMOTTEN, Christian, 2013. Brussels in the european city network. In : *The Brussels reader: a small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles : VUB Press. pp. 28-42.
- VERHETSEL, Ann, VAN HECKE, Etienne, THOMAS, Isabelle, BEELEN, Marjan, HALLEUX, Jean-Marie, LAMBOTTE, Jean-Marc, RIXHON, Gilles et MÉRENNE-SCHOUMAKER, Bernadette, 2009. *Le mouvement pendulaire en Belgique*. Bruxelles : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Disponible à l'adresse : http://statbel.fgov.be/fr/modules/digilib/circulation_et_transport/0849_le_mouvement_pendulaire_en_belgique.jsp
- VERMANDELE, Catherine, PLAIGIN, Charles, DUPRIEZ, Vincent, MAROY, Christian, VAN CAMPENHOUDT, Maud et LAFONTAINE, Dominique, 2010. Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études. In : *Les Cahiers de Recherche en Education et Formation*. 2010. N° 78, pp. 64.
- VINCENT, Anne, 2009. Les acteurs de la recherche en Wallonie et à Bruxelles. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2009. N° 2016-2017, pp. 78.
- WAYENS, Benjamin, JANSSENS, Rudi et VAESEN, Joost, 2013. Note de synthèse BSI. L'enseignement à Bruxelles: une gestion de crise complexe. In : *Brussels Studies*. 2013. N° 70, pp. 127. www.brusselsstudies.be
- WITTE, Els et VAN VELTHOVEN, Harry, 2010. *Strijden om taal: de Belgische taalkwestie in historisch perspectief*. Antwerpen: Pelckmans.

Soutien financier

Brussels Studies est publié avec le soutien de :



Innoviris, l'Institut Bruxellois pour la
Recherche et l'Innovation



Fondation Universitaire



Fonds ISDT Wernaers pour la vulgarisation
scientifique - FNRS

L'étude présentée dans cette publication a été réalisée avec le soutien de :



Université libre de Bruxelles



Vrije Universiteit Brussel



Université Saint-Louis - Bruxelles

L'enquête auprès des étudiants des universités est une initiative de :



Agence de développement territorial
de la Région de Bruxelles-Capitale

Pour citer ce texte

VAESSEN, Joost, WAYENS, Benjamin, VAN HEUR, Bas, YSEBAERT, Walter, D'ANDRIMONT, Caroline, KESBEKE, Wouter, HUBERT, Michel, JAUMAIN, Michel, AMEZ, Lucy, CORIJN, Eric, DE LAET, Sarah, DOBELS, Jelena, DOTTI, Nicola Francesco, JOURDAIN, Virginie, TAYMANS, Michèle, VAN DROOGENBROECK, Nathalie, 2014. *Note de synthèse BSI. L'enseignement supérieur et Bruxelles*. In : *Brussels Studies*, Numéro 76, 23 avril, www.brusselsstudies.be.

Liens

D'autres versions de ce texte sont disponibles

ePub FR : <http://tinyurl.com/BRUS76FREPUB>

ePub NL : <http://tinyurl.com/BRUS76NLEPUB>

ePub EN : <http://tinyurl.com/BRUS76ENEPUB>

pdf FR : <http://tinyurl.com/BRUS76FRPDF>

pdf NL : <http://tinyurl.com/BRUS76NLPDF>

pdf EN : <http://tinyurl.com/BRUS76ENPDF>

Les vidéos publiées dans *Brussels Studies* sont visibles sur la chaîne
Vimeo de *Brussels Studies* à l'adresse suivante :

<http://vimeo.com/channels/BruS>